

Mœurs
Le Sénat
s'apprête
à expulser
Don Meredith

Page A 3



Ivanka Trump
Les dessous
du succès
de la fille
du président

Page A 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CVIII N° 97

LE DEVOIR, LE MERCREDI 3 MAI 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

QUÉBEC AIDERA LES SINISTRÉS



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Bien que la crue des eaux ne batte pas le record de 1974, elle n'en est pas moins exceptionnelle et oblige des citoyens à évacuer leur demeure dans plusieurs régions, notamment en Mauricie et en Outaouais. Le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, a toutefois assuré hier que le gouvernement indemniserait les sinistrés. Sur notre photo prise à Rigaud, à l'ouest de Montréal, un homme et une femme n'ont d'autre choix que d'utiliser une chaloupe pour se déplacer. **Page A 4**

ALLÉGATIONS D'YVES FRANÇEUR

La SQ mènera l'enquête

Le SPVM et le SPVQ
sont appelés en renfort
pour tirer l'histoire
au clair

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Une équipe d'enquêteurs menée par la Sûreté du Québec (SQ) démêlera les allégations d'entrave à la justice visant des membres de l'équipe du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) faites par le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), Yves Francœur, jeudi dernier.

Sous pression, la DPCP, Annick Murphy, a enjoint mardi matin à la sous-ministre de la Sécurité publique, Liette Larrivée, de déclencher une « enquête policière de nature criminelle pour faire la lumière sur les allégations » voulant qu'une enquête de fraude ou de trafic d'influence eût mené au dépôt d'accusations criminelles, n'eût été le fait qu'elle concernait deux élus libéraux, dont un siégerait toujours à l'Assemblée nationale.

M^{me} Murphy a invoqué l'article 20 de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales, qui lui permet de « signaler » au plus haut fonctionnaire du ministère de la Sécurité publique « les situations qui, à son avis, nécessitent l'institution d'une enquête policière ».

Le DPCP a eu recours à 29 reprises à l'article 20 depuis 2007, y compris pour ordonner la tenue d'une enquête sur la violente mise en échec assénée par le capitaine des Bruins Zdeno Chara au Canadien Max Pacioretty en 2011. Celle-ci avait provoqué un tollé.

Mardi, la Sûreté du Québec a demandé et a obtenu la collaboration du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) « pour assurer une plus grande portée à cette enquête » sur la présence alléguée d'entraves à la justice. Ainsi, une équipe d'enquêteurs formée de représentants de chacun des trois corps de police sera mise sur pied promptement, a indiqué la SQ.

VOIR PAGE A 8 : ENQUÊTE

Le retour de l'argent de la collusion se fait attendre

Le programme de remboursement volontaire ne connaît pas le succès escompté

AMÉLI PINEDA

Le programme de remboursement volontaire (PRV) du gouvernement du Québec pour recouvrer l'argent de la collusion a rapporté moins que ce qu'il avait anticipé jusqu'à présent, a appris *Le Devoir*. Pour la période 2017-2018, il a obtenu la moitié du montant qu'il pensait recevoir.

Lancé en novembre 2015 par Québec, ce programme visait à inciter les entreprises qui ont

détourné des sommes lors de l'obtention de contrats publics à rembourser l'État et les municipalités du Québec, s'évitant ainsi d'éventuelles poursuites au civil.

Le gouvernement n'a jamais voulu dévoiler le montant qu'il souhaite récupérer avec ce programme.

Toutefois, des documents budgétaires pour 2016-2017 prévoyaient 10 millions de dollars de revenus dans son Fonds relatif aux contrats publics en 2017-2018. C'est dans ce fonds que sont

déposées les sommes recueillies dans le cadre du PRV.

Or, Québec n'a inscrit que 4 millions à la colonne des revenus probables pour cette période, selon les prévisions budgétaires 2017-2018. Il a aussi inscrit 1 million à la période 2016-2017, alors qu'il ne prévoyait aucun revenu pour cet exercice financier.

« Le budget des fonds spéciaux était basé sur

VOIR PAGE A 8 : COLLUSION

AUJOURD'HUI



Actualités Du logement social en PPP. Québec pourrait subventionner la rénovation de logements qui seraient ensuite loués aux moins fortunés. **Page A 2**



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... A 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 2

Des chimpanzés et des hommes

Si les grands singes adaptent leur comportement à la présence humaine, ils n'en souffrent pas moins de l'usage des pesticides que font leurs voisins

PAULINE GRAVEL

Après avoir découvert que les chimpanzés ont recours à des plantes médicinales présentes dans leur environnement pour se soigner, la vétérinaire française Sabrina Krief a cherché à savoir comment ces primates en voie de disparition réagissent à la destruction de leur habitat et au braconnage dont ils sont victimes. Ses observations des huit dernières années révèlent l'extraordinaire adaptation comportementale de ces animaux, mais aussi un fléau méconnu, celui des malformations faciales dont sont atteints un bon nombre d'individus en raison de leur exposition aux pesticides. De passage à Montréal, M^{me} Krief, qui est professeure au Muséum d'histoire naturelle de Paris, donne une conférence ce soir 3 mai au Cœur des sciences de



JEAN-MICHEL KRIEF

Aragon, un chimpanzé adulte qui est atteint d'une malformation nasale vraisemblablement causée par les pesticides

VOIR PAGE A 8 : CHIMPANZÉS

ACTUALITÉS

PROCÈS DU FAUBOURG CONTRECŒUR

Bernard Trépanier aurait eu accès à des informations cruciales

L'ex-directeur du financement d'Union Montréal était un visiteur assidu de l'hôtel de ville de Montréal, affirme Benoit Labonté

JEANNE CORRIVEAU

Témoignant par vidéoconférence depuis les Philippines, où il vit depuis près de quatre ans, Benoit Labonté a affirmé que Bernard Trépanier fréquentait souvent l'hôtel de ville de Montréal pour rencontrer Frank Zampino et Sammy Forcillo.

L'ex-directeur du financement d'Union Montréal détenait même une carte professionnelle portant le logo de la Ville, a relaté l'ancien chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville lors de son témoignage au procès du Faubourg Contrecoeur mardi.

Elu en 2005 comme maire de l'arrondissement de Ville-Marie sous la bannière d'Union Montréal, Benoit Labonté était membre du comité exécutif sous l'administration du maire Gérald Tremblay.

Benoit Labonté, qui a obtenu le statut de résident permanent aux Philippines, s'est présenté comme un «*pré-traité sans emploi*» au juge Yvan Poulin.

Le témoin a indiqué avoir vu Bernard Trépanier à de nombreuses reprises dans l'hôtel de ville. Il se rendait notamment au bureau de Frank Zampino, alors président du comité exécutif qui, aujourd'hui, fait face à des accusations criminelles relativement au dossier du Faubourg Contrecoeur.

C'était l'«*homme de main*» de Frank Zampino, a-t-il dit.

Documents privilégiés?

M. Trépanier visitait aussi régulièrement Sammy Forcillo, responsable des infrastructures à la Ville.

Benoit Labonté a indiqué avoir souvent vu M. Trépanier ressortir du bureau de Sammy Forcillo avec des liasses de documents sous le bras. Il s'agissait de sommaires décisionnels qui n'avaient pas encore été soumis à l'approbation des élus et n'étaient donc pas publics, a-t-il affirmé.

Ces documents comportent des informations importantes sur les conditions d'un appel d'offres et les coûts estimés. Quiconque les obtiendrait à l'avance bénéficierait d'un «*avantage très net*», a expliqué le témoin.

En contre-interrogatoire, Benoit Labonté a toutefois dû admettre ne pas être en mesure de certifier que les sommaires décisionnels en question étaient effectivement non publics.

Benoit Labonté a aussi affirmé que Bernard Trépanier avait des cartes professionnelles à son nom comportant le logo de la Ville et le présentant comme un membre du cabinet du maire. Bernard Trépanier ne se gênait pas pour les exhiber, ce qui mettait plusieurs élus mal à l'aise, car M. Trépanier n'occupait pas de fonctions à l'Hôtel de Ville, a relaté le témoin.

Au sujet de la fusion de deux sociétés paramunicipales

pour créer la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et de la privatisation de l'organisme, le témoin a soutenu que les élus du comité exécutif n'avaient pas été informés de l'avis défavorable formulé par le Contentieux de la Ville à cet égard.

M. Labonté a également été questionné sur les dons reçus lors de la course à la chefferie de Vision Montréal, dont les 35 000 \$ reçus de l'ex-entrepreneur Lino Zambito et de son oncle.

Rappelons que Benoit Labonté avait quitté Union Montréal en 2007 pour devenir chef de l'opposition. En 2009, il avait révélé l'existence d'une ristourne de 3 % que devaient payer les entrepreneurs à Union Montréal pour chacun des contrats obtenus.

L'ex-maire Tremblay

Gérald Tremblay, qui avait témoigné lundi, est revenu pour la fin de son contre-interrogatoire. Il a semblé étonné que Frank Zampino ait obtenu un certificat de solliciteur pour collecter des fonds pour Union Montréal en 2005.

L'avocate de Frank Zampino a insisté sur l'importance du projet du Faubourg Contrecoeur, qui prévoyait la réalisation de 1800 logements. C'était un projet important, mais pas le plus important, a rétorqué M. Tremblay.

Le Devoir



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Un rapport déposé au ministre Martin Coiteux propose de subventionner certains propriétaires privés afin de les encourager à louer leurs appartements à des locataires plus démunis.

PROGRAMME ACCÈSLOGIS

Des subventions aux propriétaires plutôt que des logements sociaux

ISABELLE PORTER à Québec

Le gouvernement envisage de subventionner les rénovations de certains propriétaires privés afin de les encourager à louer leurs appartements à des locataires plus démunis recevant des suppléments au loyer, a appris *Le Devoir*.

Cette mesure pourrait faire partie de la réforme du programme de logement social AccèsLogis du ministre des Affaires municipales, Martin

Coiteux. Elle a été proposée dans un rapport déposé au ministre par le député Norbert Morin la semaine dernière au terme d'une consultation publique.

«*La proposition provenant des propriétaires privés de rénover des immeubles existants afin de les transformer en logements sociaux mérite d'être considérée*», écrit-il dans le rapport. *Différentes avenues pourraient être étudiées, de l'offre de crédits fiscaux à la subvention directe aux propriétaires.*»

À la Société d'habitation du Québec (SHQ), on précise que les appartements visés par le programme garderaient le même statut légal et appartiendraient toujours aux propriétaires privés.

Toutefois, ces derniers s'engageraient par contrat à les louer à des gens recevant des suppléments au loyer (PSL).

Contrairement à AccèsLogis, qui finance la construction de nouveaux logements sociaux (coopératives, OBNL, etc.), les PSL subventionnent directement les gens pour les aider à se loger sur le marché privé. Avec un PSL, ils ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à se loger. L'Office d'habitation se porte garant du paiement du loyer et s'assure de la qualité des logements choisis.

Aide à la pierre ou aide à la personne

Joint par téléphone, le principal lobby de propriétaires s'est d'abord montré étonné par cette proposition qui n'émane pas de lui mais de propriétaires privés et d'élus

municipaux présents lors de la consultation publique. «*Ce n'est pas bête*», a fait valoir Hans Brouillette, de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ). «*Ça va permettre de sauver des immeubles*» qui autrement seraient convertis en condominiums, dit-il.

Les lobbies de propriétaires déplorent depuis des années que les loyers ne sont pas assez élevés pour qu'ils puissent rénover leurs immeubles. Avec l'augmentation du taux d'inoccupation des dernières années,

certains disent même que les logements sociaux leur font concurrence. C'est dans ce contexte qu'ils demandent au gouvernement de financer des PSL plutôt que de construire de nouveaux logements (AccèsLogis).

Or, pour les associations de locataires, c'est pratiquement scandaleux. «*C'est comme si on récompensait les propriétaires qui ont été négligents dans l'entretien de leur immeuble*», dit Maxime Roy-Allard, du Regroupement des associations de locataires (RCALQ). «*Nous, on préfère l'aide à la pierre à l'aide à la personne.*»

À l'heure actuelle, le gouvernement loge aux deux enseignes. En 2015, il a annoncé le financement de 5800 PSL sur cinq ans tout en réduisant le nombre de logements sociaux construits. Or, dans le dernier budget, le rythme de construction du passé a repris avec la promesse d'investir dans 3000 nouveaux logements sociaux.

Le Devoir

RAPPORT

La mort d'un détenu au pénitencier de Dorchester aurait pu être évitée

Dorchester, N.-B. — L'enquêteur correctionnel du Canada a déterminé que la mort d'un homme visé à répétition par des jets de gaz poivré dans une prison du Nouveau-Brunswick aurait pu être évitée.

Matthew Ryan Hines est mort au pénitencier de Dorchester le 26 mai 2015.

Dans un rapport publié mardi, l'enquêteur correctionnel Ivan Zinger affirme que l'usage répété de gaz poivré à courte distance semble avoir contribué à la série de complications médicales dont M. Hines a souffert.

Selon le rapport, les agents correctionnels ont utilisé une force physique et chimique inutile et n'ont pas réagi de façon appropriée à l'urgence médicale.

M. Zinger estime que ces facteurs ont mené à la mort de l'homme de 33 ans, qui a succombé à une asphyxie aiguë causée par un œdème pulmonaire — un problème attribuable à un excès de liquide dans les poumons.

Le rapport présente dix recommandations, dont certaines visent à résoudre les lacunes systémiques dans la façon dont le Service correctionnel du Canada réagit aux urgences médicales.

Dans un communiqué, la famille Hines s'est dite reconnaissante pour l'enquête «*minutieuse et détaillée*».

Matthew Ryan Hines purgeait une peine de cinq ans pour plusieurs infractions, dont un vol.

La Presse canadienne

LES CONFÉRENCES DE LA MONTAGNE

MIGRATIONS et personnes réfugiées: quels défis, quels enjeux?

Venez écouter

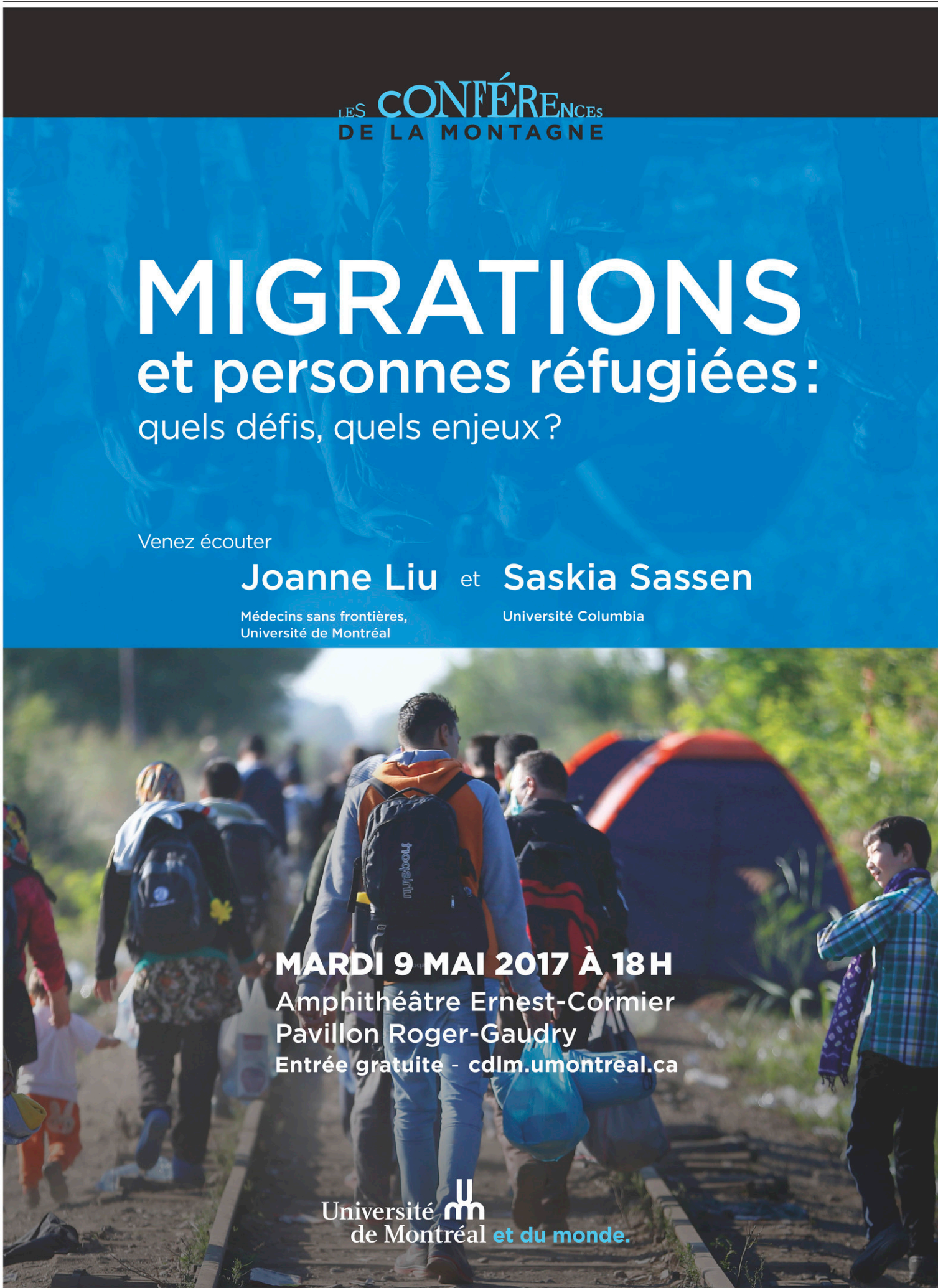
Joanne Liu et Saskia Sassen

Médecins sans frontières, Université de Montréal

Université Columbia

MARDI 9 MAI 2017 À 18 H
Amphithéâtre Ernest-Cormier
Pavillon Roger-Gaudry
Entrée gratuite - cdlm.umontreal.ca

Université  de Montréal et du monde.



ACTUALITÉS

Qu'as-tu fait à la guerre, Harjit?

DENIS FERLAND



La crédibilité du ministre de la Défense nationale, Harjit Sajjan, se retrouve dans l'œil d'une tempête politique soulevée par le ministre lui-même en s'octroyant le rôle d'« architecte » de l'opération Méduse des Forces canadiennes en Afghanistan en 2006.

L'auditoire de la conférence tenue à New Delhi la semaine dernière sur la prévention des conflits et le maintien de la paix a sans doute été impressionné par le passé militaire du ministre canadien, mais ses supérieurs et collègues de l'époque se sont empressés, eux, de remettre les pendules à l'heure. Impliqué dans cette offensive, la plus imposante depuis la guerre de Corée pour les troupes canadiennes, M. Sajjan a certes effectué un travail de liaison et de renseignement essentiel à sa planification, mais, avec le grade de major, il n'avait pas accès à la table à dessin.

Exagération, déformation, fabulation, « péta de bretelles » ou carrément mensonge? Le ministre Sajjan parle d'une « erreur », l'opposition d'un mensonge qui le disqualifie carrément. Il faut savoir que la remarque figurait dans les notes préparées pour son discours et qu'il s'était déjà vanté de ce rôle usurpé dans une entrevue avant même l'élection de 2015.

En matière d'image, celui qu'on présentait, photos à l'appui, comme un dur à cuire, un bagarreur, lors de sa nomination, avait l'air d'un agneau conrit lundi à son arrivée aux Communes. Un agneau qui n'entendait cependant pas se sacrifier. En s'excusant de son erreur, il ajoutait qu'il n'était pas là pour fournir une justification ou une explication et qu'il comptait continuer à servir comme ministre de la Défense. Pas de justification à fournir? Probablement parce que la seule qui s'impose est gênante à reconnaître.

Les hommages, dont une lettre dithyrambique de son supérieur, le véritable architecte en passant, ne comblait tout simplement pas l'ego du ministre. Les militaires avaient bien accueilli la nomination d'un des leurs qui avait « vu de l'action », mais leurs témoignages des derniers jours montrent que, si quelques-uns sont prêts à passer l'éponge, les réactions vont dans une large mesure de la consternation à l'outrage. Elles soulèvent des doutes sur le respect qu'il commandera après avoir enfreint quelques lois non écrites des militaires.

La nomination d'un militaire encore récemment en mission a probablement gonflé les attentes dans les rangs des Forces armées. Le cas Sajjan permet de soulever une question fondamentale en matière de pouvoirs et de responsabilités dans le système politique canadien. Même si ce n'est pas strictement pour ce genre de raison, on peut se demander si le purgatoire de sept ans imposé aux États-Unis à tout officier retraité avant une nomination comme secrétaire à la Défense n'est pas une bonne idée. Le principe derrière tout ça? S'assurer du contrôle civil ultime des Forces armées, une notion qui vaut autant aux États-Unis que dans les autres démocraties occidentales, dont le Canada. À la rigueur, c'est encore plus vrai au Canada, où la supervision politique des Forces armées est concentrée entre les mains du ministre de la Défense nationale. Les comités parlementaires n'y ont pas le même accès routinier aux informations plus délicates qu'aux États-Unis et on tombe rapidement dans les ornières partisanes quand des événements ou des décisions touchent les Forces canadiennes.

Les militaires font bien plus que la guerre, ils agissent en interaction avec d'autres organismes, en matière de sécurité nationale, publique ou civile. La direction est résolument déterminée par le politique, et l'entonnoir mène du côté du ministre. Dans notre système, il est seul à avoir en main tous les éléments menant à une décision éclairée, y compris ceux fournis par ses adjoints hauts gradés. On peut se demander s'il est sain qu'il ait une relation presque intime avec ses employés. On tente actuellement de rehausser le droit de regard des politiciens sur le travail des services de renseignement avec la formation d'un nouveau comité parlementaire aux pouvoirs et aux accès étendus. Il est peut-être temps d'envisager une telle avenue dans le domaine militaire.

Dans l'immédiat, la reconnaissance d'une « erreur » est la tactique adoptée qui permet au premier ministre Trudeau de réitérer sa « pleine confiance » en son ministre. Le bilan de M. Sajjan était déjà mitigé, même ses meilleures décisions sont ternies par sa gaffe. Ses déboires arrivent en plus à un bien mauvais moment. Il deviendra dans les prochaines semaines le visage d'une toute nouvelle politique de défense au terme d'un ambitieux examen assorti d'une consultation qui est presque tombée dans l'oubli. Dans le contexte où des projets aussi controversés qu'une participation au bouclier de défense antimissile du continent sont sur la table, il est permis de se demander si M. Sajjan sera le meilleur vendeur disponible au sein des troupes libérales.

Le sénateur Don Meredith (à gauche) photographié en mars dernier en compagnie de son avocat, M^e Selwin Pieters.

COLIN PERKEL LA PRESSE CANADIENNE

Le Sénat s'apprête à expulser un des siens

Don Meredith a entretenu une relation inappropriée avec une adolescente, qui mine la crédibilité de l'institution, juge le Comité sur l'éthique

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Grande première au Sénat. Le sénateur Don Meredith, à qui l'on reproche une relation avec une adolescente, pourrait être expulsé de la Chambre haute. Du jamais vu au Parlement. Mais le comité qui en fait la recommandation estime que celle-ci est justifiée en raison du « comportement inacceptable », « continu » et sans remords du sénateur.

Le rapport déposé mardi à la Chambre haute est accablant. Le Comité sur l'éthique du Sénat y dénonce « un des manquements les plus graves en ce qui concerne le rôle des sénateurs, le statut et le rôle du Sénat ». La recommandation est sans équivoque: « que le sénateur Don Meredith soit expulsé du Sénat et que son siège soit déclaré vacant ». Les sénateurs débattent de la question pendant tout au plus trois semaines, avant de voter sur la recommandation. Le sénateur conservateur Meredith pourra prendre la parole s'il le souhaite. Son bureau n'a pas répondu aux demandes de commentaires du *Devoir* mardi.

Son expulsion serait sans précédent. Pourtant, les sénateurs croisés au parlement, mardi après-midi, n'avaient pas l'air de s'en formaliser. Soit, le geste serait historique — quoique constitutionnel, selon le comité —, mais la sanction est méritée, ont-ils tour à tour martelé.

« Sa réputation entache la réputation de l'institution et également de nous, qui en sommes membres aussi. On n'a pas besoin de ça, a tranché la conservatrice Josée Verner. On occupe des fonctions privilégiées. Et on doit avoir un comportement qui se conforme à ça. »

« On occupe des fonctions privilégiées. Et on doit avoir un comportement qui se conforme à ça. »

Josée Verner

Une nuisance au Sénat

Les gestes commis n'ont pas laissé le choix aux membres du Comité sur l'éthique, a fait valoir son vice-président, Serge Joyal. Un premier rapport de la commissaire à l'éthique, à la mi-mars, reprochait au sénateur Meredith d'avoir miné les « normes de dignité inhérentes à la charge de sénateur » et d'avoir agi de façon à « déprécier la charge de sénateur ». Ce premier constat « ne nous a menés à aucune autre conclusion que celle que le maintien du sénateur Meredith aurait pour effet de nuire aux travaux futurs du Sénat, à [sa] crédibilité [...] et à la confiance que les Canadiens doivent avoir envers les sénateurs », a argué le sénateur Joyal mardi.

Les avocats du sénateur Meredith réclamaient une suspension sans salaire d'un ou deux ans. Le comité a refusé, en notant que le sénateur avait « manifesté de l'indifférence » après la révélation de sa relation avec une mineure, pour ne reconnaître « son écart de conduite » qu'à la suite du blâme de la commissaire à l'éthique.

Plusieurs sénateurs se sont réjouis que le comité propose une sanction aussi sévère. « Le comité dit clairement qu'un sénateur ne peut pas

faire n'importe quoi, qu'il y a des choses qui sont inacceptables », a fait valoir l'indépendant André Pratte. « C'est une sanction qui est sévère, mais c'est un comportement qui est complètement inapproprié », a renchéri le conservateur Claude Carignan. Tous deux ont prédit qu'une majorité de leurs collègues seraient du même avis.

Sans précédent

Le sénateur Meredith, un pasteur pentecôtiste marié de 52 ans, « s'est livré à plusieurs interactions sexuelles avec une adolescente » — deux en personne, puis par Skype et par clavardage explicite — alors qu'il était « beaucoup plus âgé ». Il « a fait du pouvoir et de l'influence de sa charge des éléments de la relation » et a « même employé les ressources du Sénat pour la favoriser », stipule le rapport. M. Meredith nie avoir eu une relation sexuelle avec l'adolescente avant qu'elle n'ait 18 ans.

D'autres sénateurs ont eu des démêlés avec la justice, comme Mike Duffy et Patrick Brazeau — dont une cause est toujours pendante. Mais les règles du code de conduite étaient claires dans le cas du sénateur Meredith, qui a poursuivi son comportement sans remords, ont argué plusieurs sénateurs.

« On n'est jamais à l'aise avec toute expulsion ou suspension, a reconnu le conservateur Fabian Manning. Mais des décisions doivent être prises. C'est mon opinion personnelle. Je suis père d'une fille de 14 ans, ces choses-là vous viennent à l'esprit. Plusieurs choses doivent être considérées. »

Le sénateur Don Meredith pourrait-il le convaincre de changer d'avis? « Il lui faudrait présenter un très bon argument. »

Le Devoir

Ottawa va restreindre les pouvoirs de ses espions

Le comité sur la sécurité nationale propose de modifier la Loi antiterroriste

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

James Bond pourrait devoir remballer sa quincaillerie. Du moins, c'est ce que propose le Comité parlementaire sur la sécurité publique et nationale, qui suggère à Justin Trudeau une quarantaine de mesures pour mieux encadrer les pouvoirs antiterroristes canadiens, notamment ceux des espions.

La Loi antiterroriste adoptée par le précédent gouvernement conservateur en 2015, peu avant l'élection, avait suscité une vague d'indignation. Le C-51 octroyait au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) le pouvoir — autrefois réservé aux policiers — de « perturber » les activités de personnes sous surveillance. Il élargissait aussi le nombre de personnes pouvant se voir interdites de vol.

En campagne électorale, M. Trudeau a promis de revoir certains éléments de cette loi. Un comité parlementaire (à majorité libérale) s'est penché sur la question, et c'est le fruit de sa réflexion qui a été dévoilé mardi.

Le comité suggère de limiter le pouvoir de perturbation du SCRS en exigeant que chaque perturbation soit avalisée par un juge. À l'heure actuelle, seules celles contraires à la Charte des droits et libertés doivent l'être. Le comité propose d'interdire les perturbations contraires à la Charte. Celles qui contreviendraient à une loi autre devraient être entérinées par le minis-

tre de la Sécurité publique. Selon le directeur du SCRS, le pouvoir de perturbation a été utilisé une vingtaine de fois et jamais un mandat n'a été nécessaire.

« Il arrive parfois que le SCRS doive intervenir promptement sur la base d'informations qu'il a, mais nous disons qu'il ne devrait jamais agir en contrevention de la Charte. Il ne devrait pas y avoir d'exception », a expliqué le président du comité, le libéral Rob Oliphant.

Le comité suggère par ailleurs que le SCRS « épuise tous les autres moyens à sa disposition [...] avant d'exercer ses pouvoirs de perturbation ». C'est que ce pouvoir — que les policiers ont eu de tout temps, par exemple en participant à une transaction de drogue pour la faire dérailler — prend une tout autre dimension lorsqu'octroyé à un service de renseignement. Car ce dernier, contrairement à un corps policier, n'a pas de pouvoir d'arrestation. Les interventions du SCRS ne conduisent pas au dépôt d'accusations et à un procès au cours duquel la légalité desdites interventions pourrait être contestée.

No-fly list

Le comité recommande au gouvernement de donner aux citoyens s'étant fait refuser l'accès à un avion le droit de demander s'ils figurent sur la liste des personnes interdites de vol. Pour l'instant, il est impossible de connaître cette information. Un citoyen peut, dans le doute, s'adresser au ministre pour demander son retrait de la liste, mais si le ministre ne lui répond

pas dans les 90 jours, son nom est réputé y rester. Le comité suggère que, sans une réponse ministérielle, le nom soit biffé.

Enfin, le comité suggère de créer un organisme de surveillance des activités de l'Agence des services frontaliers en ce qui concerne la sécurité nationale, au même titre que le SCRS, la GRC et le Centre de la sécurité des télécommunications ont déjà chacun le leur. Ces quatre chiens de garde devraient, estime le comité, pouvoir mener des enquêtes conjointes.

Le Parti conservateur s'inscrit en faux contre ce rapport, estimant que le comité « aurait dû se concentrer sur la façon de protéger les Canadiens contre ceux qui nous veulent du mal. [...] C-51 était une réponse appropriée à la menace ». Le Nouveau Parti démocratique, pour sa part, se dit d'accord avec les recommandations, mais estime que toutes les dispositions de C-51 devraient être abrogées.

Le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a indiqué qu'il entendait déposer un projet de loi d'ici l'été. Sans promettre de mettre en œuvre toutes les recommandations du comité, il a souligné que celles-ci se rapprochaient beaucoup de ce qu'il avait en tête. « En général, ce que nous avons entendu lors des consultations publiques et ce que propose le comité vont dans la même direction que notre plateforme électorale. »

Avec Marie Vastel
Le Devoir

SANTÉ

La Côte-Nord réclame un service d'hémodialyse

ISABELLE PORTER
À Québec

Alors que le gouvernement Avient de régler les problèmes d'accessibilité à l'hémodialyse en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent, le problème reste entier sur la Côte-Nord. Le Parti québécois et le milieu communautaire s'impatientent.

« Il existe encore deux MRC [municipalités régionales de comté] au Québec qui n'ont pas de services d'hémodialyse en région et ce sont les miennes », a déclaré mardi le député péquiste de René-Lévesque, Martin Ouellet, en parlant de la Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord. « On a assez vécu de drames humains sur notre territoire. »

M. Ouellet réclame la création d'un centre satellite de traitement des malades à Baie-Comeau en plus du service de Sept-Îles.

À l'heure actuelle, les personnes souffrant d'insuffisance rénale aiguë qui n'ont pas de place à Sept-Îles doivent se rendre à Saguenay ou à Rimouski pour obtenir le service, déplore-t-il. C'est l'équivalent de 15 à 20 heures de route par semaine puisque trois traitements hebdomadaires sont requis.

En point de presse, M. Ouellet était accompagné de la directrice du Centre d'action bénévole Le Nord-est de Forestville, Hélène Brochu. Cette dernière dit mener ce combat par respect pour une dame de la région, Lise Allie, qui est décédée l'automne dernier après avoir fait le trajet Forestville-Saguenay trois fois par semaine pendant dix ans.

« On a calculé que M^{me} Allie parcourait 76 000 km par an, a-t-elle dit. Elle n'avait plus aucune qualité de vie. »

Selon M^{me} Brochu, au moins cinq personnes du secteur de Forestville sont en hémodialyse à l'extérieur à l'heure actuelle, dont certains ont déménagé à Québec ou à Montréal.

Manque de ressources

Jusqu'à tout récemment, la Gaspésie vivait le même problème que la Côte-Nord, mais

76 000

Le kilométrage annuel effectué pendant 10 ans par une résidente de Forestville pour recevoir ses trois traitements par semaine à Saguenay.

en mars le ministre de la Santé a annoncé la création de trois nouveaux centres satellites pour répondre aux besoins à Gaspé, à Sainte-Annes-Monts et à Maria (un total de douze places). Il en a coûté 2,68 millions au gouvernement pour offrir ce service.

Le manque de ressources dans l'est a souvent fait les manchettes ces dernières années. En janvier, *Le Devoir* révélait qu'une dame de Gaspé allait devoir faire 30 heures de voiture par semaine pour recevoir ses traitements à Rimouski.

Le député Ouellet concède que les distances sont moins longues dans sa région que dans l'est, mais les besoins n'en sont pas moins dramatiques, dit-il. « Est-ce que 30 heures, c'est beaucoup trop? La réponse est oui. Est-ce que 15 heures en Côte-Nord, c'est beaucoup trop? La réponse est aussi oui », dit-il.

Selon les orientations du ministère de la Santé, les patients ne devraient pas avoir à parcourir plus de neuf heures par semaine pour recevoir le traitement, rappelle-t-il.

« Notre situation, elle est similaire à celle de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. En matière de durée, je suis convaincu que ce n'est pas la même chose, mais en matière d'intensité, je pense qu'on est à la même place. »

Au ministère de la Santé, on a indiqué mardi que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord avait « déposé un projet » pour obtenir de meilleurs services et que ce dernier était à l'étape de l'analyse.

Le Devoir



Une résidente de Rigaud, Hillary Porter, s'est servie d'un bateau pour évacuer ses chiens mardi.

GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre Coiteux assure que les victimes d'inondation seront indemnisées

Québec va indemniser les citoyens touchés par les inondations un peu partout au Québec selon les barèmes des programmes, a confirmé mardi le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, alors que l'eau continue à monter à plusieurs endroits et que des villes se préparent pour les prochains jours, qui seront critiques.

Le ministre est allé constater mardi matin l'état des lieux à Shawinigan, en Mauricie, une région fort touchée par les crues printanières.

Mais elle n'est pas la seule. Il y a plusieurs régions où les niveaux d'eau élevés font des dommages. « C'est une grosse année du côté des inondations », a dit M. Coiteux.

Le ministre a aussi demandé à la population d'être patiente. La situation peut encore s'aggraver avant de revenir à la normale, a-t-il dit, considérant qu'il y a encore pleuvoir cette semaine.

« Je comprends la situation, ce n'est pas drôle, mais il faut demander aux citoyens d'être un peu patients, parce que je pense que les prochains jours ne vont pas être des jours où ça va s'améliorer tout de suite », a-t-il dit.

Selon le maire de Shawinigan, Michel Angers, il y a eu une légère augmentation des

niveaux d'eau, « mais le moment critique sera mercredi ou jeudi ».

Malgré tout, le ministre Coiteux a assuré que les autorités sont présentes, que les citoyens sont tenus informés de la situation et que des sacs de sable sont distribués pour les aider à protéger leur résidence.

« Il y aura la possibilité aussi d'indemnisation pour les citoyens. Au ministère de la Sécurité publique, on a des programmes, il y a des normes qui sont établies », a dit le ministre.

Le ministre fédéral de la Sécurité publique, Ralph Goodale, affirme ne pas avoir eu de demande d'aide de Québec, mais se dit prêt à intervenir si c'est le cas

Les citoyens sont informés de ce qu'ils pourraient réclamer, a-t-il ajouté, sans trop aller dans les détails parce que « ce n'est pas nécessairement le temps de remplir des formulaires, mais c'est le temps de mettre des sacs de sable ».

Quant au ministre fédéral de la Sécurité publique, Ralph Goodale, il affirme ne pas avoir eu de demande d'aide de Québec, mais se dit prêt à intervenir si c'est le cas.

Les inondations affectent aussi les citoyens d'autres secteurs tels que Gatineau, en Outaouais, Rigaud, en Montérégie, ainsi que la région de Lanaudière.

Plusieurs routes étaient d'ailleurs toujours fermées mardi en fin d'après-midi en raison des inondations, selon le ministère des Transports.

On citait notamment des tronçons des routes 347 et 131 dans Lanaudière, et dans l'Outaouais une portion de la 321 était fermée en raison des inondations.

À Gatineau, la 307 était fermée sous le pont des Draveurs et dans une bretelle d'accès de l'autoroute 50 pour la rue Saint-Louis.

Ailleurs, des routes se sont affaïssées, dont un tronçon à Sainte-Geneviève-de-Batiscan et au moins une autre à Mille-Isles dans les Laurentides. Le ministère des Transports n'est toutefois pas en mesure de préciser pour le moment si les inondations en sont la cause.

Deux policiers de la Sûreté du Québec (SQ) en Mauricie ont même été blessés lorsque l'avant de l'autopatrouille dans laquelle ils circulaient a plongé dans un trou d'environ

un mètre de profondeur qui s'est créé sur une route rurale, justement à Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Les deux patrouilleurs ont dû recevoir des soins, mais ont depuis obtenu leur congé de l'hôpital.

La Montérégie

Le maire de Rigaud, Hans Gruenwald, a été formel mardi matin: il demande aux citoyens de ne pas enlever les sacs de sable qui protègent leur résidence et les incite même à les renforcer. La municipalité a acheté 6000 poches pour ériger des barrières, a-t-il ajouté.

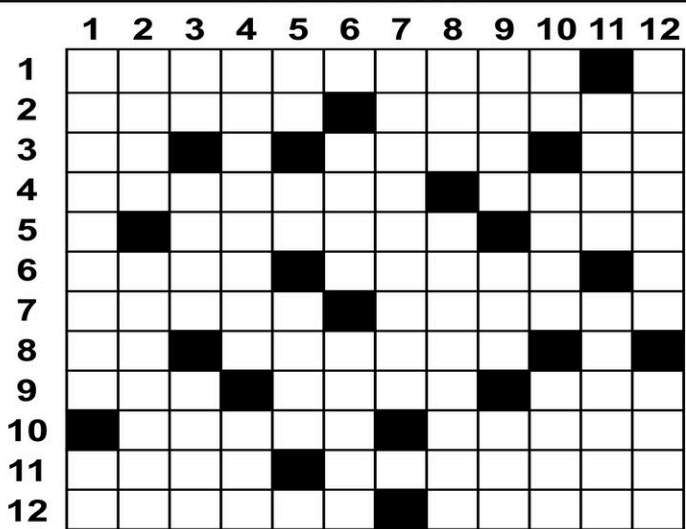
« Ça ne s'en va pas dans une direction qui est plus plaisante », a-t-il commenté en point de presse mardi matin. « À Rigaud, on est très préoccupés par le volume d'eau auquel on s'attend », a-t-il ajouté.

Il avait cet autre message pour ses citoyens: « Si vous êtes dans un secteur touché et que vos routes sont impraticables, sortez de votre résidence volontairement. On est organisé pour vous prendre en main. »

Pour cette ville comme pour d'autres, il s'agit d'une deuxième crue printanière: au début du mois d'avril, la Ville estime avoir reçu 76 millimètres de pluie en quatre jours.

La Presse canadienne

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- A la gauche des spectateurs (deux mots).
- Tempête - Pis-aller.
- Adjectif numéral - Indication musicale - Pas à nous.
- Champignon comestible - Relatif au raisin.
- Récompenses d'acteur - Période caractérisée par certains faits historiques.
- D'accord - Plante vénéneuse.
- Placées - Plantes herbacées.
- Avant certaines lettres - Herbe des bois, au calice en forme d'outre.
- Titre étranger - Se jette de la nacelle - Vaut 100 mètres carrés.
- Qualité particulière - Fixé à l'hameçon.
- On peut le manger en escalopes - Papillon diurne d'Afrique.
- Il soumet sa vie à une discipline austère - Crochets doubles.

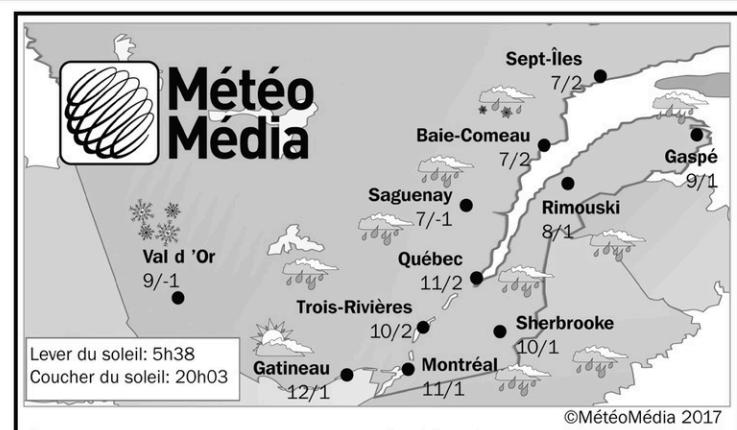
VERTICALEMENT

- Elles sont cachées aux spectateurs - Du verbe aller.
- Frène à fleurs blanches - Désœuvrées.

- Qui est à toi - Plante cultivée pour ses graines - Il s'oppose aux évolutions sociales.
- Ils ne pensent pas aux autres - Boulevard.
- Première personne - Ancien oui - Sable très fin.
- Traité d'alliance entre 28 Etats - Dans les royaumes barbares, homme de haut rang au service du roi.
- Recherches avant le tournage.
- Qui a des pousses serrées et abondantes - Instinctif.
- Venu de - Obtenue - Ceux du loup sont silencieux.
- Mot enfantin - Met bas - Petits fruits.
- Pierre le Grand - Monologue.
- Arbustes des montagnes d'Asie - Du verbe être.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
 1 M I S A N T H R O P E S
 2 I R I S A I E E V A
 3 N E V E U X V I T A L
 4 E A P R E T E U S E
 5 T E S T E O R A L E S
 6 X I S S U S A R I
 7 B A I S A P I O N E
 8 A S S E T T E S T O N
 9 S P A H U T T E R
 10 S E T T E R H A T I F
 11 E R I N E M M U R E E
 12 T E S T E S E X I L L E

SOLUTION DU DERNIER



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol 17/7	Sol 20/8	Londres	Var 14/10	Ave 16/10
Moncton	Var 14/5	Sol 16/5	Los Angeles	Sol 29/17	Sol 28/17
Saint-Jean	Ave 11/6	Sol 14/6	Mexico	Ave 28/15	Sol 28/13
Toronto	Sol 13/3	Plu 10/6	New York	Sol 17/7	Sol 14/10
Vancouver	Plu 14/10	Sol 20/13	Paris	Plu 13/6	Ave 16/7
Winnipeg	Ave 16/6	Sol 17/10	Tokyo	Var 20/13	Sol 20/14

Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
11	1	15/7	11/9	18/8
Averses (pdp 40%).	Ciel dégagé.	Passages nuageux.	Pluie (pdp 80%).	Averses (pdp 80%).
Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
11	2	16/6	12/7	12/8
Averses (pdp 60%).	Passages nuageux.	Généralement ensoleillé.	Faible pluie (pdp 80%).	Faible pluie (pdp 80%).
Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
12	1	16/6	10/8	14/5
Ciel variable.	Ciel dégagé.	Ciel variable.	Pluie (pdp 80%).	Faible pluie (pdp 80%).

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.



Les compagnies aériennes promettent de réduire la survente

Washington — Les dirigeants de quatre grandes compagnies aériennes américaines ont rivalisé mardi de promesses de réforme devant les parlementaires du Congrès, scandalisés par de récents incidents médiatisés avec des passagers. De hauts responsables d'United, d'American, de Southwest et d'Alaska Airlines étaient convoqués mardi à une audition à la Chambre des représentants, avec un sujet en tête de l'ordre du jour: comment réduire les surréservations, qui consistent à vendre plus de billets que de sièges disponibles sur un vol afin de prendre en compte les passagers qui ne se présentent pas. Le p.-d.g. d'United, Oscar Munoz, a une nouvelle fois fait

amende honorable pour l'incident du 9 avril, quand un passager, David Dao, a été débarqué de force d'un vol à Chicago pour libérer un siège au profit d'un employé de la compagnie. Il a énuméré les réformes engagées, notamment la hausse à 10 000 \$, au lieu de 1350 \$, du montant compensatoire maximum pour inciter un passager à céder sa place sur un vol surséjour, ainsi que de nouvelles formations pour les employés. Chez American Airlines, « nous n'avons pas fixé de limite », a déclaré Kerry Philipovitch, directrice de l'expérience client. Et comme United, American s'engage à ne plus jamais faire descendre contre son gré un passager déjà assis dans un avion, a-t-elle dit. De son côté, le directeur commercial de Southwest Airlines, Robert Jordan, a répété l'annonce récente que la compagnie renoncera complètement à la survente à partir du 8 mai.

Agence France-Presse

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



ACTUALITÉS



Ivanka Trump, « première fille des États-Unis », a lancé mardi un livre *glamour* intitulé *Women Who Work* destiné à « réécrire les règles du succès » des femmes qui travaillent.

Ivanka Trump et les dessous d'un succès

Ateliers de misère et boycottage des produits de la marque La Baie dans le top 10 de la liste noire

STÉPHANE BAILLARGEON

Une femme au travail peut cacher un tas de prolétaires au boulot.

Ivanka Trump, « première fille des États-Unis », a lancé mardi un livre *glamour* intitulé *Women Who Work* destiné à « réécrire les règles du succès » des femmes qui travaillent. Quelques jours auparavant, un nouveau rapport exposait les pénibles conditions de travail des prolétaires, surtout des couturières, qui réalisent les vêtements de la marque Ivanka Trump dans des ateliers de misère d'Asie.

L'enquête dans les *sweatshop* a été publiée fin avril par The Fair Labor Association. Au moment de sa diffusion, la conseillère et fille du président participait alors à Berlin au sommet Women 20, centré sur la place des femmes dans le monde du travail.

Il s'agissait de la septième enquête depuis 2007 au sujet des fournisseurs chinois de vêtements distribués par G-III Apparel Group, dont Calvin Klein, Donna Karan et Karl Lagerfeld. M^{me} Trump fille en était la vice-présidente jusqu'en février. Les petites mains des ateliers asiatiques reçoivent moins que le salaire minimum légal. Elles doivent travailler 60 heures par environ 62\$ hebdomadaires.

Deux inspecteurs ont visité l'usine employant 80 personnes pendant deux jours en octobre (sans en révéler la localisation précise). Leur rapport soulève 24 violations des normes internationales du travail.

La Baie

La dénonciation des conditions de fabrication de certains produits de consommation sert à entacher les marques dénoncées jusqu'à les rendre honteuses et toxiques. Le boycottage sert le même objectif.

La campagne de rejet la plus active en ce moment est menée en ligne par le mouvement « Grab Your Wallet ». Elle vise les entreprises qui font des affaires avec la famille Trump ou qui appuient son action politique. La Baie d'Hudson se retrouve dans le top 10 de la liste noire.

« Notre campagne fonctionne extrêmement bien », explique Shannon Coulter, fondatrice de la campagne Grab Your Wallet, jointe en Californie. *Vingt-trois compagnies ont été retirées de la liste depuis six mois parce qu'elles ont coupé les liens avec la famille Trump. Les 54 qui restent en sont à différents stades de réflexion. J'ai parlé récemment à une compagnie du top 10 qui cherche une manière de couper les liens. Je ne crois pas que ce genre de décision se prend à moins qu'un nombre important de consommateurs manifeste son mécontentement.*

La Baie/The Hudson Bay (HBC) propose environ 450 vêtements et accessoires de la marque Ivanka Trump, femme d'affaires, fille et conseillère du président des États-Unis. L'étiquette distribue des robes, des chaussures, des sacs à main, des vêtements de sport, du parfum, des accessoires de mode et des objets pour la maison. Leur fabrication dans des ateliers de misère d'Asie a fait l'objet de nouvelles dénonciations le mois dernier par des organismes de surveillance des conditions de travail dans le monde.

La vente des produits d'Ivanka Trump Brand est souvent la seule et unique raison pour laquelle une entreprise devient la cible de la campagne Grab Your Wallet. La chaîne canadienne arrive en 7^e position des 54 marques ciblées, juste après le site Amazon. Le groupe Macy's occupe la position de tête.

Une seule autre compagnie de vente au détail au Canada est citée, la solderie Winners, qui ap-

paraît presque en queue de liste, en 48^e position. HBC, la plus ancienne société commerciale d'Amérique du Nord, est maintenant propriétaire d'un fonds d'investissement new-yorkais.

Le boycottage vise aussi les compagnies dont les dirigeants ont appuyé financièrement la campagne politique de Donald Trump. La mise sous pression s'en prend aussi aux entreprises qui achètent de l'espace publicitaire pour l'émission *The Apprentice* (NBC), produite par Donald Trump. L'émission de télé-réalité ne reviendra probablement pas pour une nouvelle saison.

Pression/intimidation

Le mouvement Grab Your Wallet a été créé en octobre 2016. M^{me} Coulter a lancé sa campagne de boycottage après la diffusion de la fameuse bande de l'émission *Access Hollywood* où Donald Trump expliquait attraper les femmes par la chatte (« grab them by the pussy »), d'où le nom Grab Your Wallet (GYW).

« Je cherchais une manière de répliquer, explique-t-elle. Depuis, la campagne a pris d'autres significations. Certains s'en servent pour dénoncer les conflits d'intérêts de la famille Trump. D'autres l'utilisent pour s'opposer aux décrets antimusulmans. »

La pression commerciale et économique peut s'avérer très efficace. Le groupe Sleeping Giant liste plus de 800 compagnies qui s'engagent à ne plus acheter de publicité sur le site de la droite dite alternative *Breitbart News*. Le réseau d'informateur continue Fox s'est séparé le mois dernier de son animateur vedette Bill O'Reilly, accusé de harcèlement sexuel, après un mouvement de retrait massif des annonceurs.

M^{me} Coulter affirme que la moitié des compagnies identifiées comme sources publicitaires de l'émission *The Apprentice* ont décidé de ne plus l'appuyer. Elles ont aussi été retirées de sa liste.

Neiman Marcus, Belk et surtout Nordstrom ont cessé d'offrir des vêtements et des accessoires d'Ivanka Trump et ne figurent donc plus sur le site *grabyourwallet.org*. Aucune compagnie n'a toutefois cité officiellement le boycottage pour expliquer la décision de ne plus vendre de produits estampillés Trump. Nordstrom a parlé de chute des ventes pour se justifier, en février. Le président des États-Unis, père d'Ivanka, avait dénoncé comme « injuste » cette décision sur Twitter.

The Hudson Bay (HBC) a refusé une entrevue sur le boycottage et n'a pas fourni de détails sur l'ampleur de ses liens d'affaires avec la famille Trump. « Dans nos magasins, nous cherchons à offrir un large éventail de la mode, a simplement écrit au *Devoir* Tiffany Bourré, directrice des communications de HBC. Nous respectons le droit de nos clientes de choisir les marques qui les satisfont. En retour, les choix de nos clients éclairent nos décisions sur les marchandises que nous offrons. »

Une seule entreprise du top 10, L.L.Bean, est visée parce qu'elle a appuyé directement la candidature du président. Linda Bean, la petite-fille du fondateur de la compagnie de vêtement du Maine, a contribué à la campagne du républicain. Elle a qualifié le boycottage d'« intimidation » (« bullying »).

Une question éthique

Reste à savoir quel est l'effet réel de ce genre de campagne. Un consommateur libéral boycotté peut être remplacé par deux conservateurs pro-Trump. Un site de commerce en ligne peut prendre le relais d'un commerce anti-Ivanka. En février, l'agrégateur commercial Lyst a enregistré une progression de 346% des ventes des quelque 500 produits d'Ivanka Trump offerts. Le bond a fait grimper la marque de la 550^e à la 11^e place des plus populaires sur 12 000.

La marque Ivanka Trump pourrait même compenser les pertes de certaines ventes aux États-Unis ou au Canada par de nouveaux succès sur des marchés ailleurs dans le monde. Ivanka Trump jouit notamment d'une réputation enviable en Chine, ce pays accordant beaucoup d'importance au succès matériel.

« Le boycottage n'est pas seulement une action politique à court terme, conclut M^{me} Coulter en expliquant que son site GYW est en train de se transformer en organisme sans but lucratif. Nous l'envisageons comme une ressource pour conscientiser les consommateurs sur leurs pouvoirs et les conséquences de leurs choix qui peuvent favoriser l'inclusion et le respect. »

Le Devoir

DIPLOMATIE

Dion assure ne pas avoir été refusé par l'UE

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Stéphane Dion assure que sa nomination diplomatique auprès de l'Union européenne n'a pas été refusée par cette dernière. Si Ottawa a décidé de le désigner « envoyé spécial » plutôt qu'ambassadeur, c'est parce que cette nomenclature reflète plus adéquatement le rôle qu'il jouera.

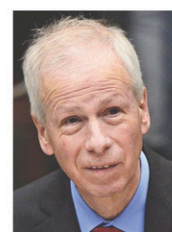
À la suite du remaniement ministériel de janvier, Stéphane Dion s'était fait offrir les postes d'ambassadeur en Allemagne et à l'Union européenne. Cette double nomination inusitée avait suscité la grogne dans les rangs diplomatiques canadiens.

Or, trois mois après cette annonce, le gouvernement fédéral a annoncé lundi que M. Dion avait reçu son agrément de l'Allemagne pour en être l'ambassadeur, mais qu'il serait plutôt « envoyé spécial » à l'Union européenne (UE).

En comité parlementaire où il comparait mardi, Stéphane Dion a assuré que « l'idée du premier ministre n'a jamais changé. C'est toujours la même responsabilité qui m'est donnée. La dénomination du titre a changé parce que ça exprime mieux la pensée qu'avait le premier ministre dès le départ. Moi, ça va m'aider. Lorsque j'arrive dans un pays européen, je suis son envoyé spécial en plus d'être ambassadeur en Allemagne. C'est plus clair que de dire que je suis l'ambassadeur à l'Union européenne, parce que l'Union européenne ne réfère qu'à la juridiction Union européenne, tandis que les défis dont nous parlons englobent beaucoup plus que cette juridiction. »

M. Dion a soutenu que ce changement d'appellation « est une amélioration qui est le résultat de discussions à l'interne et aussi avec nos amis européens ». En mêlée de presse, M. Dion a assuré qu'« il n'y a pas eu de refus ». Il est rare qu'un pays refuse directement l'agrément d'un diplomate. Il est plus fréquent qu'il n'accorde pas l'agrément et que le délai amène le pays demandeur à reconsidérer sa nomination.

Par ailleurs, M. Dion a indiqué que le Canada souhaitait l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence française. « Nous préférons beaucoup avoir comme président d'un pays ami quelqu'un qui partage nos valeurs en matière d'ouverture et de respect pour la diversité [...] et qui croit comme nous que l'intégration européenne est un atout pour le monde. »



Stéphane Dion

Le Devoir

AUJOURD'HUI

Les Amis du *Devoir* vous invitent à la Journée mondiale de la liberté de presse

FAIRE CE QUE DOIT, ENCORE AUJOURD'HUI

EN DIRECT SUR LA PAGE FACEBOOK DU DEVOIR ET SUR LE SITE : LEDEVOIR.COM/PRESSEETUDIANTE

CONFÉRENCIÈRE PRINCIPALE

Luce Julien

Rédactrice en chef du *Devoir*

ANIMATION

Brian Myles

Directeur du *Devoir*

INVITÉE SPÉCIALE

Marie-Michèle Sioui

Correspondante du *Devoir* à Québec

Remise des prix

LE DEVOIR DE LA PRESSE ÉTUDIANTE

ENTRÉE GRATUITE > LE MERCREDI 3 MAI 2017 À 19 H

À la Société des arts technologiques, 1201, boulevard Saint-Laurent, métro Saint-Laurent

Les Amis du Devoir

LE DEVOIR

LIBRE DE PENSER

N|A|T|I|O|N|A|L

Partenaire sûr. Regard neut.SM

SOCIÉTÉ DES ARTS TECHNOLOGIQUES

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC

FONDATION CSN

POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ANGUS

ÉDITORIAL

RETRAITE

Jeunes, votez RPC!

Le Régime de pension du Canada (RPC) est l'équivalent de notre Régime des rentes du Québec (RRQ). Alors que le reste du pays vient d'adopter une réforme avantageuse pour les prochaines générations, Québec en propose une version allégée qui pénalise les jeunes. Une consultation est en cours sur le site retraitequebec.com. Jeunes et moins jeunes, une fois n'est pas coutume, votez RPC!

Les discussions ont lieu depuis quelques années déjà, mais avec le départ des conservateurs du pouvoir à Ottawa, neuf des dix provinces, à l'exception du Québec, se sont entendues pour réformer le Régime de pension du Canada (RPC).

Selon cette entente, les cotisations au RPC, qui augmenteront progressivement entre 2019 et 2025, s'accumuleront dans une caisse qui servira à bonifier aussi progressivement les rentes en fonction du nombre d'années de participation. À terme, dans quarante ans, chacun recevra l'équivalent de 33%, au lieu de 25%, d'un maximum de gains admissibles de 62 600\$, au lieu de 54 900\$ aujourd'hui.

Un travailleur du reste du pays recevra donc, au plus, 20 000\$ (en dollars d'aujourd'hui) au lieu de 13 300\$ à l'heure actuelle. À cela s'ajoutera évidemment la prestation de Sécurité de la vieillesse (SV) fédérale de 7000\$, pour un total de 27 000\$ indexés au coût de la vie. Une réforme qui ne va pas aussi loin qu'on l'aurait souhaité (ex.: 50% du revenu), mais qui constitue un pas très important.

Or, selon Québec, ces paramètres posent un problème puisqu'en étant appliqués à tous, ils priveront les gens qui gagnent moins de 27 400\$ d'une partie du Supplément de revenu garanti (SRG) qu'Ottawa verse aux plus démunis en plus de la Sécurité de la vieillesse. Pourquoi payer des cotisations d'un côté si Ottawa vous retire une partie de votre BS de l'autre?

En conséquence, le ministre des Finances du Québec propose que la réforme québécoise exclue toute cotisation sur la partie du revenu qui est inférieure à ces 27 400\$.

On comprend trop bien la motivation du gouvernement Couillard, qui veut faire économiser de l'argent aux employeurs en forçant Ottawa à prendre à sa charge la couverture des besoins des petits salariés avec son SRG. Cette approche tient de l'astuce. Elle n'a pas de sens sur le plan social.

Puis, qu'arrivera-t-il si, dans 10, 20 ou 30 ans, un Maxime Bernier devenu premier ministre décide de remplacer le SRG ou d'en réduire les prestations? Pourquoi les Québécois seraient-ils privés d'une couverture de retraite au moins équivalente à celles des autres Canadiens grâce à leur propre régime au lieu d'un programme fédéral de dernier recours sur lequel ils n'ont aucun pouvoir?

Autre facteur important: tous les salariés et non seulement ceux du bas de l'échelle seraient pénalisés pour n'avoir pas cotisé davantage sur les premiers 27 400\$ gagnés, ne serait-ce que pendant les années de début de carrière, par exemple. En effet, ces années sans cotisations supplémentaires seraient évidemment soustraites du calcul de la rente bonifiée calculée sur les 35 ou 40 ans de participation.

Résultat: à salaire égal, un retraité québécois recevrait donc 4621\$ de plus qu'à l'heure actuelle, mais 2176\$ de moins que les autres Canadiens. Au lieu d'une rente équivalente à 33% des gains admissibles comme ailleurs, la nouvelle rente atteindrait tout au plus 29,6% au Québec, voire 27% pour qui aurait gagné 40 000\$ toute sa vie.

La réforme proposée par Québec éloigne donc le RRQ du RPC de façon radicale. Pourtant, lors de sa création il y a cinquante ans, le RRQ devait offrir des conditions comparables au RPC pour faciliter la vie des gens qui doivent se déplacer et couvrir les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale. Cela doit se poursuivre.

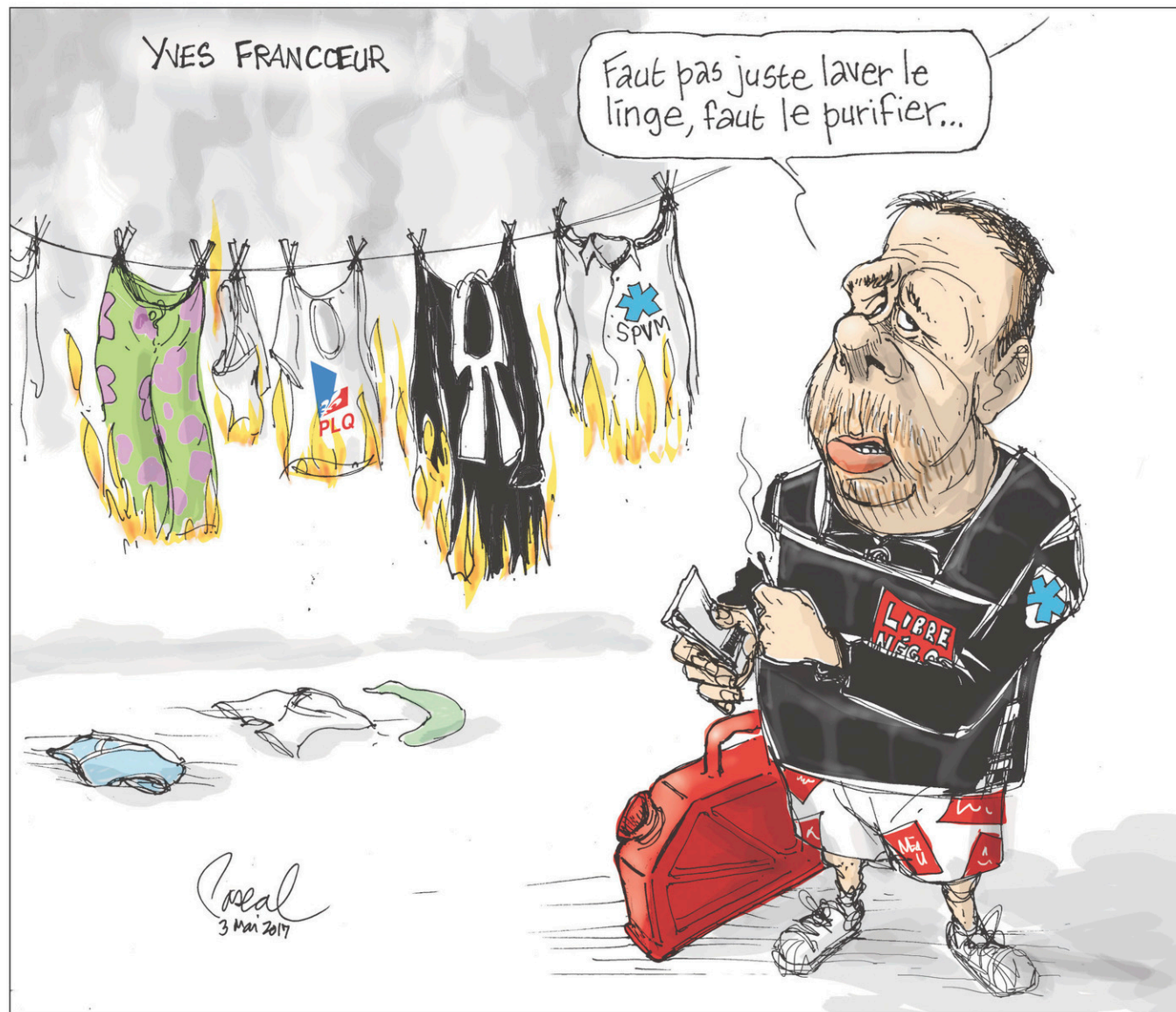
Lors des consultations récentes en commission parlementaire, la plupart des observateurs indépendants, dont les membres de l'ex-Comité d'experts sur le système de retraite québécois, ont jugé la réforme du RPC plus équitable et plus raisonnable que la proposition Couillard. Les seuls à soutenir le projet du Québec sont les associations d'employeurs qui dénoncent l'augmentation des cotisations. Pour les travailleurs, cette augmentation à venir des cotisations n'est pas une taxe. Une rente de retraite, c'est le résultat d'un investissement. Ce n'est pas de l'aide sociale. C'est une question de dignité.

Jeunes et moins jeunes, faites savoir à Québec que les travailleurs québécois méritent d'être aussi bien traités à la retraite que les autres Canadiens. Même si la retraite est la dernière de nos préoccupations quand on a 20 ou 30 ans.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS!

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Rappel et appel à Manon Massé

Le Parti québécois a fort heureusement retenu cette phrase du premier ministre Bernard Landry, «la patrie avant les partis» et «l'indépendance n'est ni à droite ni à gauche, mais en avant», et il a proposé une alliance stratégique avec Québec solidaire. Si nous étions dans la France d'aujourd'hui, nous dirions un «front républicain». Le Parti libéral ne doit plus former le gouvernement du Québec, son entreprise de démolition des acquis a suffisamment fait de dégâts.

Il ne fait aucun doute que depuis l'élection du gouvernement libéral, il n'y a que des reculs pour le Québec dans tous les secteurs de l'activité nationale. Le Parti libéral n'est même plus le fantôme du Parti libéral de Jean Lesage et même de Robert Bourassa. Un ami libéral me disait récemment que Robert Bourassa était un Québécois vivant au Canada, alors que Philippe Couillard était un Canadien vivant au Québec. Cela résume tout quant à sa philosophie politique et celle de son gouvernement.

Madame Massé, dans l'entrevue qu'elle vient de donner au journal *Le Devoir*, semble avoir des angoisses. Elle est au stade du «ni-ni». Une attitude qui ressemble (encore une image) à celle de M. Melançon en France. Elle semble osciller entre ne pas perdre l'image du «pur» et laisser le «mal» triompher, c'est-à-dire le Parti libéral. Sans convergence, il y a lieu de croire

que les libéraux, forts d'un vote captif, formeront de nouveau le gouvernement en 2018. C'est la triste conséquence de la néfaste division du vote francophone, et surtout du vote indépendantiste (encore faudrait-il s'interroger sur la validité de cette option à Québec solidaire? J'ai souvenir à l'élection de 2012 du tract de QS où le mot «indépendance» ne figurait pas dans la version anglaise. Oubli, stratégie?).

Madame Massé semble oublier qu'à l'élection de 2014, elle n'a obtenu qu'une majorité de 97 voix, tout juste devant la candidate du Parti libéral. Pour la première fois depuis 1970 (à l'exception des partielles de 1983 et 1984) et jusqu'en 2012, cette circonscription a élu des candidats du Parti québécois avec de bonnes et souvent de fortes majorités. Sans convergence, QS peut perdre la circonscription, et ce, même au profit du Parti libéral.

Pour la petite histoire, ce sera la première fois que cette circonscription sera représentée par un député libéral qui fera un plein mandat depuis 1936. Elle a certes un bassin de sympathie pour diverses raisons, mais son bilan de réalisations est plutôt mince.

Je laisse madame Massé réfléchir à cette phrase: «Vaut mieux se rétracter et s'en attribuer tous les mérites que de persister et être vaincu.»

André Boulerice o.p., député de Saint-Jacques (1985-1989) et de Sainte-Marie-Saint-Jacques (1989-2005), et ancien ministre délégué à l'Immigration
 Le 29 avril 2017

Pour en finir avec l'outrage de 1982

Le Québec ne fait pas officiellement partie du Canada depuis 1982, n'ayant jamais approuvé le rapatriement de la Constitution. Pour en finir avec la question du Québec et avec cet outrage décrié par une vingtaine de personnalités (*Le Devoir*, 20 avril 2017), nous souhaitons qu'un parti politique puisse prendre le leadership et proposer un référendum avec deux questions:

1. Approuvez-vous l'accord du lac Meech, tel que négocié de bonne foi par le Québec en 1987?

2. Approuvez-vous l'indépendance du Québec dans un an si l'accord du lac Meech n'est pas approuvé par le gouvernement du Canada ou par une des neuf autres provinces d'ici un an?

Ainsi, nous mettrons un point final sur notre statut et verrons si le Canada veut un Québec fort à l'intérieur du Canada. Un refus sera alors la preuve que le Canada et/ou les provinces veulent maintenir le Québec sans moyens et dépendant à l'intérieur du Canada. Nous aurons alors toutes les raisons de nous prendre en main et de devenir un pays. Avec les compétences que nous avons et le bassin de bons entrepreneurs que nous comptons, le Québec pourrait ainsi devenir soit une province, soit un pays riche et prospère.

Gilles Chamberland, gestionnaire informatique retraité
 Le 30 avril 2017

LIBRE OPINION

La culture québécoise est en jeu, et pendant ce temps Joly hésite

PIERRE NANTEL

Député, Longueuil-Saint-Hubert (NPD)

On peut dire que Mélanie Joly ne manque pas d'ambition. Ses longues consultations sont censées déboucher sur une réforme — très attendue, mais constamment repoussée — qui devra être aussi solide et fondamentale pour la culture québécoise que l'a été la loi 101 de Camille Laurin. Pour l'heure, on est loin du but.

Nous sommes Québécoises et Québécois notamment parce que nous partageons une culture et une histoire, vécue beaucoup par l'audiovisuel et par nos médias. Depuis la Révolution tranquille, notre culture nationale s'exprime par les plateformes de la radio, de la télé et de l'écrit, un véritable écosystème protégé (qu'on le veuille ou non) par des lois déclinées à Ottawa.

Or, l'écosystème s'effondre, au Québec comme dans le monde entier. Dans les huit dernières années, 16 500 emplois ont été supprimés dans les médias canadiens (radio, télé, journaux et Web), calcule la Guilde canadienne des médias. Sur le plan culturel, les citoyens se tournent vers d'autres technologies et vers des diffuseurs sur Internet qui, contrairement aux plateformes traditionnelles, refusent toute res-

ponsabilité et toute contribution financière envers notre avenir culturel.

Devant cette crise qui menace notre culture, Ottawa favorise les géants américains aux dépens de nos créateurs. Malgré une consultite interminable — et malgré un voyage récent de la ministre dans la Silicon Valley — tout semble indiquer que les grands joueurs américains du Web continueront d'opérer au Canada dans une zone de non-droit.

La ministre semble déjà balayer de la main la première évidence de toute réforme, exigée par la quasi-totalité du milieu culturel du Québec, soit d'appliquer les taxes de vente aux joueurs étrangers de l'offre en ligne (que ce soit Netflix, Amazon, Facebook ou Apple), comme l'ont déjà fait de nombreux pays.

C'est une question de justice fiscale. Parce qu'une entreprise en ligne établie au Canada doit aujourd'hui facturer la TPS, alors qu'une entreprise basée ailleurs (comme Netflix et Spotify et d'autres, établis au Luxembourg pour éviter l'impôt) s'en lave les mains. Ça n'a aucun sens, et c'est pourquoi tous les acteurs de notre écosystème culturel, des câblodistributeurs au syndicat des techniciens, en passant par les artistes et scénaristes, exigent cette mesure.

C'est bien plus qu'une question de financement; mais le financement aussi est un enjeu. 60% des 18-34 ans migrent désormais vers Netflix, et avec eux s'évaporent les revenus publicitaires et le 5% prélevé sur les factures de câblodistribution, cette contribution qui alimente les fonds de production au cœur de notre vitalité télévisuelle. C'est tout un écosystème qui va se faire couper l'oxygène.

Érosion

Il y a plus grave encore: l'accès à la culture québécoise se rétrécit lorsqu'on se fie à des plateformes Web déréglées. Les trente-naires d'aujourd'hui ont grandi en écoutant *Passe-Partout*, mais les enfants d'aujourd'hui ne trouveront sur Netflix ni *Passe-Partout*, ni le défunt *Salmigondis*, ni la prochaine série éducative conçue au Québec. Une génération qui ne se reconnaît plus dans la production de télé et de cinéma québécois, c'est une érosion annoncée de nos valeurs.

Car les diffuseurs en ligne, contrairement à TVA, Énergie ou MusiquePlus, n'ont aucune obligation de mettre en valeur le contenu d'ici. Demandez à Mélanie Joly si elle osera proposer de telles obligations, comme l'a déjà imaginé l'Union européenne: la réponse a de quoi in-

quiéter. Pire encore: invitée à tracer une ligne rouge, elle se fait au contraire évasive lorsqu'on rappelle que l'administration Trump cherche à insérer dans l'ALENA des clauses qui interdiraient carrément au Canada d'appliquer aux diffuseurs audiovisuels en ligne (comme Netflix) les règles existantes que nous appliquons à nos télévisions.

Il y a curieusement une exception à l'immobilisme numérique des libéraux: les taxis. Ils ont enfin obtenu dans le dernier budget qu'Uber ait l'obligation de percevoir les mêmes taxes de vente qu'eux. Le ministre des Finances, Bill Morneau, a dû comprendre qu'il n'y a pas de raisons de favoriser une entreprise américaine aux dépens des nôtres. S'il a donc décidé de réparer l'injustice pour les taxis, doit-on conclure que Mélanie Joly n'est tout simplement pas entendue par son collègue aux Finances?

Notre culture vit une concurrence déloyale, une perte de financements et la menace d'un désintérêt grandissant chez nos plus jeunes. La ministre promet de grandes réformes, mais pendant que la grange brûle, on a l'impression d'une consultite sur les meilleures pratiques en design d'extinction. Mélanie Joly doit faire preuve de courage, et vite. C'est l'avenir de notre culture qui est en jeu.

IDÉES

Le retour manqué du Canada ?

BRUNO CHARBONNEAU

Professeur agrégé de science politique à l'Université Laurentienne et directeur du Centre FrancoPaix de la Chaire Raoul-Dandurand à l'UQAM

La victoire du Parti libéral du Canada aux dernières élections fédérales est venue avec un slogan percutant : « Le Canada est de retour » ! S'il n'est toujours pas clair d'où le Canada revenait, la valeur symbolique et les visées électorales de la formule sont sans équivoques.

Le gouvernement de Justin Trudeau visait à se distinguer de la politique étrangère de Stephen Harper. Ce dernier avait critiqué « l'internationalisme libéral » et développé la version canadienne d'un « néoconservatisme » moral où le bien et le mal s'opposent sur la scène internationale.

Ainsi, pour les libéraux, le « retour du Canada » signifie la fin de l'interlude conservatrice et le retour de la tradition internationaliste libérale, elle-même associée à un imaginaire du Canada en tant que puissance moyenne et « bon citoyen » du monde.

Dans cette vision du rôle du Canada, l'Organisation des Nations unies représente le cœur de l'approche libérale, et les opérations de maintien de la paix une contribution canadienne importante. Le gouvernement Trudeau a ainsi promis un réengagement des Casques bleus canadiens dans les missions onusiennes, notamment dans le but inavoué d'obtenir un siège au Conseil de sécurité que son prédécesseur n'avait pas su remporter en 2010.

Aujourd'hui, on peut se demander si le Canada n'a pas raté son retour.

Le cas du Mali

En 2016, il fallait choisir une mission. Tout indiquait, et tout indique toujours, que le Mali était l'endroit désigné. Les analystes du gouvernement fédéral, les universitaires et les experts s'entendent très largement sur la question.

La mission de l'ONU au Mali (la MINUSMA) est en expansion. Plusieurs de ses troupes sont mal équipées et formées et souffrent d'un manque de mobilité. Elle fonctionne dans un environnement instable où des attaques terroristes sont fréquentes, bien que visant rarement la MINUSMA, à l'exception des engins explosifs improvisés. Elle a un mandat robuste de stabilisation. Elle fonctionne en parallèle avec un dispositif contre-terroriste français au Sahel, l'opération Barkhane.

Bref, du point de vue militaire, la contribution canadienne aurait un impact immédiat sur la situation sécuritaire, de par les capacités et l'expérience de son armée. À moyen terme, un effet sur le processus de paix est fort plausible, surtout si le Canada avait obtenu le commandement de la mission comme plusieurs le prévoient.

De plus, la mission au Mali représente de multiples avantages diplomatiques pour le Canada, car elle permet de jouer sur plusieurs tableaux.



Un Casque bleu déployé au Mali. Selon l'auteur, c'est dans ce pays africain que le Canada devrait opérer son retour au sein de ces missions de l'ONU.

L'ONU manque toujours de troupes de qualité. Une participation canadienne plaisait aux partenaires africains (dont le Mali), qui perçoivent le Canada comme un pays respectueux et largement impartial. Les alliés européens engagés au Mali applaudissaient un appui canadien à leurs efforts. Les Français et les Américains y voyaient aussi une contribution significative aux efforts contre-terroristes au Sahel.

Rendez-vous manqué ?

Après plus d'un an d'analyses sur les options de mission, Ottawa a — pour l'instant — déçu tout ce monde en ne prenant aucune décision.

En plus des promesses faites, l'armée canadienne a déployé plusieurs missions de reconnaissance en Afrique pendant l'été et l'automne 2016, surtout au Mali. Les ministres Dion et Sajjan y ont fait plusieurs visites. Une enveloppe budgétaire de 450 millions a été votée pour le programme de promotion de la paix et la stabilisation. Les dossiers et les recommandations pour un déploiement ont été déposés au bureau du premier ministre en octobre dernier.

Tout était prêt. Seul le choix de la mission devait être fait.

Certains diront qu'il s'agit de « l'effet Trump », mais la décision aurait pu être prise bien avant l'élection américaine, sans compter que le nouveau président ne s'est pas opposé à une contribution canadienne au Mali, bien au contraire.

Le commandement de la MINUSMA aurait sans doute été offert à un officier des forces canadiennes, dit-on à New York, mais puisqu'on ne pouvait plus attendre, on l'a trouvé ailleurs. Certains pays européens attendaient la décision canadienne avant de revoir leurs propres déploiements au Mali. À Bamako, Paris et New York, je n'ai pu que constater les déceptions causées par des promesses non tenues.

Il n'est pas impossible, bien entendu, que le gouvernement Trudeau fasse une annonce dans les prochains mois. Il le faudrait, car le Canada doit accueillir la prochaine conférence internationale ministérielle sur le maintien de la paix, à l'automne 2017, à la suite de celle tenue à Londres en novembre dernier. Pour le Canada, la question est une de crédibilité internationale.

La Chaire Raoul-Dandurand à l'UQAM tiendra un colloque sur les conflits ouest-africains les 4 et 5 mai.

Les pyromanes

FRANCINE PELLETIER

« **C'**est comme si on nommait un pyromane au poste de pompier en chef. » L'élection de l'Arabie saoudite à la Commission des droits des femmes de l'ONU soulève l'indignation depuis une semaine. Une pétition circule d'ailleurs pour exiger l'annulation du vote. Comment le « régime le plus misogyne au monde » peut-il devenir membre d'un comité voué à « la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes » ?

L'Arabie saoudite est le seul pays qui interdit la conduite automobile aux femmes en plus d'exiger qu'elles soient parrainées par un homme à tous les moments de leur vie. Un homme décide si une femme peut étudier, travailler, voyager, se marier et, même, avoir accès à des soins de santé. Une première rencontre du « Conseil des filles », tenue le mois dernier à Riyad, photos et tambours publicitaires à l'appui, montre 13 hommes en tenue royale, et aucune femme. Les femmes n'étaient pas exclues, disent les autorités, seulement « confinées dans une salle à part ». Sans photographe, il va sans dire.

Alors, je repose la question, comment le royaume de la ségrégation envers les femmes a-t-il pu être admis à ce haut lieu féministe ? Le vote était secret et aucun des 54 pays membres, dont le Canada, n'a tenu à divulguer son choix — à l'exception de la Belgique, qui dit avoir voté oui « par erreur ». Mais comment est-ce donc possible que la très grande majorité (47 sur 54) ait voté en faveur du régime saoudien ?

« Parce que la politique et les pétrodollars l'emportent sur les principes », dit le directeur d'UN Watch, Hillel Neuer. C'est l'énorme influence de l'Arabie saoudite au sein de l'ONU qui lui permet d'ailleurs de siéger, depuis déjà 10 ans, à la Commission des droits de la personne. Autre absurdité à laquelle le Canada, à l'époque, ne s'est pas opposé. Le Canada, comme plusieurs pays européens, est un important vendeur d'armes au royaume des Saoud. Ce genre de tour de passe-passe arrange en fait un peu tout le monde. Il confère une légitimité aux régimes autoritaires tout en légitimant le choix des pays démocratiques de faire affaire avec ces mauvais garçons.

Si vous croyez que ce genre d'intronisation peut avoir un effet d'entraînement, argument souvent servi dans des cas pareils, détrompez-vous. Dix ans à la table de la commission chargée de protéger les droits de la personne n'ont absolument rien changé en Arabie saoudite », dit M. Neuer, dont l'organisme agit comme chien de garde des activités humanitaires de l'ONU. Le pays détient toujours la palme des détentions et des exécutions sommaires, en plus de s'être rendu coupable de violations des droits humains envers les Yéménites, pour ne rien dire de l'emprisonnement de Raif Badawi et de l'arrestation de Manal al-Sherif, la Saoudienne qui a mené en 2011 une campagne Facebook pour apprendre aux femmes à conduire. Une telle décision ne fait que « démoraliser les Badawi et al-Sherif », de préciser le directeur d'UN Watch. Le régime ayant désormais été sanctifié par la communauté internationale, ces victimes peuvent s'attendre à croupir dans l'isolement encore plus longtemps.

La grossière hypocrisie d'un pays qui prétend que, chez lui, les femmes « sont gâtées » car « elles ont toujours un chauffeur pour s'occuper d'elles » ne devrait pas faire oublier que, chez nous aussi, l'hypocrisie existe. En ce qui concerne l'environnement, en tout cas, c'est à tomber par terre. Après s'être fait une belle jambe sur la scène internationale, exigeant lors du Sommet de Paris une baisse du réchauffement climatique admissible (1,5 plutôt que 2 degrés), le gouvernement Trudeau n'a de cesse aujourd'hui de retourner sa veste.

D'abord, en étant d'accord avec la construction de trois importants pipelines (Trans Mountain, Enbridge et Keystone XL), Trudeau donne le feu vert à l'extraction massive de sables bitumineux garantissant, du même souffle, que les cibles qu'il a lui-même choisies seront inatteignables. Le gouvernement vient ensuite de renier son engagement à réglementer les émissions de méthane, « un gaz à effet de serre au moins 25 fois plus puissant que le CO₂ », se conformant ainsi au laisser-faire environnemental prôné par Donald Trump.

« Trudeau dit toujours ce qu'on veut entendre [...] et Dieu sait qu'il est agréable à regarder, dit l'environnementaliste américain Bill McKibben. Mais en ce qui concerne les changements climatiques, il est le frère de l'homme orange à la Maison-Blanche. » Mais, précise-t-il dans une lettre ouverte (« Arrêtez de vous pâmer pour Trudeau, il est un désastre pour la planète »), en plus hypocrite.

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter : @fpelletier1

Claude Haeffely à la pointe du vent

JEAN ROYER

Ex-responsable des pages culturelles et critique littéraire au Devoir de 1977 à 1991

Claude Haeffely, décédé le 1^{er} mai, occupe une place à part dans l'histoire récente de la poésie québécoise depuis les années 1950. Sa présence, fondatrice, poursuit toujours l'esprit du « refus global » des poètes et des artistes automatistes et de la tendance surréaliste, avec une fantaisie débridée, certes, mais libératrice contre l'angoisse ou la bêtise. Ses poèmes et ses dessins participent d'une révolution du langage et traduisent une curiosité insatiable de la vie en même temps qu'une passion irréductible pour l'acte de création.

Cet amateur de la lettre et de l'image est à la fois un artiste et un provocateur, un rassembleur et un animateur de la vie littéraire et de l'édition de poésie.

« La poésie est d'abord un cheminement », a déjà affirmé Claude Haeffely. Son livre *La pointe du vent* nous en dit long là-dessus. Images et proses, souvenirs et rêves d'enfance, dessins et lettres d'amis plantent les balises d'une vie passionnée de création. D'ailleurs, écrira encore Haeffely : « Seule la passion entretient un certain désordre essentiel à la bonne marche de notre vie. »

À la parution de *La pointe du vent*, en 1982, Claude Haeffely est conservateur adjoint au Musée d'art contemporain. Il n'est pas arrivé là par hasard : toute sa vie d'homme l'a conduit de l'écriture à l'image. Poète et passionné d'édition, il s'est fait artisan des lettres à Paris en 1944 puis en 1953 à Montréal, où il se joint vite à Roland Giguère et Gérard Tremblay pour animer les Éditions Erta.

Il retourne quelques années en France où il gère une ferme en Gironde et fonde Le Périscope, des cahiers de poésie francophone où il publie, entre autres, les premières versions des grands poèmes de Paul-Marie Lapointe et de Gaston Miron, ainsi que des encres de Roland Gi-



GABOR SZILASI

Haeffely a mené une vie au carrefour de l'instinct et de l'imaginaire, écrit l'auteur.

guère et de Léon Bellefleur. Revenu au Québec en 1962, il opère une galerie d'art avant d'animer au ministère des Affaires culturelles la revue *Culture vivante*, qui témoigne des tendances de la création artistique des années soixante. Haeffely quitte la revue quand le sous-ministre Guy Frégault veut en faire un bulletin de propagande du ministère. On retrouve alors Haeffely à la Bibliothèque nationale, où il organise la Semaine de la poésie en 1968. Enfin, Claude Haeffely sera, ne l'oublions pas, l'initiateur de la mythique Nuit de la poésie du Gesù en mars 1970 et des manifestations de Poésie ville ouverte à Montréal en 1983.

Au milieu des années 1970, Haeffely inventera un outil pédagogique destiné à faire connaître l'alliance du dessin et de la poésie à un large public. Il crée pour l'Office du film du Québec des documents audiovisuels à l'enseigne des Griffes-ô-graffes. Un carrousel de 80 diapositives synchronisé à une bande sonore raconte, en 15 ou 30 minutes, l'œuvre d'un dessinateur, d'un photographe ou d'un phénomène de l'art populaire. Ces documents ne seront pas diffusés finalement, mais ils auront illustré le bouillonnement artistique des années 1960 et 1970.

Puis, au début des années 1980, vous retrouverez notre homme au Musée d'art contemporain, affairé à son bureau situé derrière les archives. C'est là qu'il prépare des expositions un peu spéciales, comme celle de Françoise Bujold en 1981. Si vous avez vu passer dans les couloirs du musée un Alsacien blond aux yeux

chercheurs, avec un air de flotter entre la vieillesse et l'enfance, entre la sagesse et l'étonnement perpétuel : c'est bien Claude Haeffely.

Certes, l'homme est poète. Toujours prêt pour partir à la conquête de l'ivresse. « Il faut retrouver la poésie naturelle de tout », vous clamera-t-il en bon défenseur de l'art brut et en surréaliste fidèle à la révolution du langage. Dans ses livres travaille un surréalisme passionné, nourri de jazz et d'érotisme, écrit comme on rêve au petit matin.

Ce que nous apporte *La pointe du vent*, ce sont les rumeurs de cette poésie : les proses et les pauses du poète, les rêves et les gestes de l'homme, ses rires et ses éclats. Nous empruntons véritablement les sentiers de la création et nous voyons apparaître les êtres et les paysages qui habitent une vie. La Bretagne et le Château rose de l'enfance. Un champ d'orge et les trois premières femmes de la vie du poète : Popom, Mary et François. (« Popom », c'est le surnom affectueux que Claude et ses deux sœurs donnaient à leur mère).

Lisant ce livre, on découvre aussi la poussière d'une gare bombardée au fond du jardin. Se révèle des rêves décisifs. Des poèmes mis en dessins par André Montpetit. De grands textes qui ont accompagné les œuvres d'Angèle Beaudry, de Kitty Bruneau et de Michèle Cournoyer. Des préfaces pour expositions ou albums d'art. Des lettres d'amis : Gaston Miron, Gérard Blanchard, Noël Cormier, André Bosmans, Jacques Boulay et tant d'autres. Un texte magnifique de Gaston Bachelard sur la gravure. Des éclats de rire et des mots pour enfants. Une obsession pour les crapauds et une « Soupe aux organigrammes ». Des histoires d'amour pour des femmes et pour des livres. Des arbres dessinés à la pointe du vent par Gérard Tremblay, Léon Bellefleur et Roland Giguère, qui ajoute : « arbre des nuits sans fin arbre pour dire les noms des amis comme on compte les branches qui plient sous les doigts de la main un dimanche après-midi ».

Oui. Ce livre compose un rameau de créations, d'amours et d'amitiés qui nous racontent une vie en état de poésie. Une vie au carrefour de l'instinct et de l'imaginaire.

ENQUÊTE

SUIITE DE LA PAGE 1

La députée péquiste Véronique Hivon s'est réjouie de voir la DPCP poser pour la première fois en cinq jours un « geste fort » afin d'« aller au fond des choses ». « En quelques heures, celui que la ministre attaqua [Yves Francœur] est devenu assez crédible pour qu'une enquête criminelle soit déclenchée sur la base même de ses déclarations », s'est-elle étonnée.

Le DPCP spécifiait par voie de communiqué mardi matin avoir procédé « à ce stade [à] toutes les vérifications possibles avec le peu d'information dont il dispose ».

La députée de Joliette a du coup demandé à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, si le DPCP a pu retrouver les avis qui auraient nécessairement été envoyés aux deux élus libéraux ciblés, selon M. Francœur, dans des opérations d'écoute électronique. En effet, le Code criminel oblige la transmission d'avis écrits aux personnes surveillées, et ce, dans les 90 jours suivant la période pour laquelle le feu vert de l'écoute a été donné. « [Est-ce] à la suite de ça que l'enquête est demandée ? » a-t-elle lancé en chambre.

En commission parlementaire, M^{me} Murphy avait assuré lundi aux élus de la commission des institutions qu'elle « peu[t] consulter tous les registres [à sa disposition] ». « Mais c'est comme aller à la pêche... Ce que je proposerais plutôt, c'est que M. Francœur nous donne l'information », avait-elle poursuivi.

Or, M. Francœur avait contacté le commissaire de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), Robert Lafrenière, dans la foulée de sa sortie fracassante de jeudi dernier, mais pas le DPCP.

Le chef syndical a perdu mardi le contrôle de son agenda. Les enquêteurs de la SQ auront le loisir de l'interroger au moment qu'ils jugeront opportun.

Un autre pavé dans la mare

Le Parti libéral du Québec nie avoir sollicité officiellement la candidature du président de la FPPM, Yves Francœur, en vue des prochaines élections générales. Yves Francœur a pourtant confirmé des informations de Radio-Canada selon lesquelles un émissaire libéral lui aurait proposé de briguer les

suffrages dans la circonscription de Marguerite-Bourgeoys. Celle-ci est actuellement représentée à l'Assemblée nationale par le libéral Robert Poëti. « [M. Francœur a] sur le champ, de façon forte et sans équivoque, rejeté l'offre », a indiqué la FPPM sur Twitter. M. Poëti a affiché une triste

mine lorsque des journalistes l'ont questionné sur le sujet. « S'il y en a qui ont pensé qu'après le remaniement je m'en irais, que le comté serait libéré, ils se sont trompés. Moi, dans l'adversité, je ne faiblirai pas, ce n'est pas vrai », a-t-il promis, avant de se diriger vers le Salon bleu.

M^{me} Vallée a appelé M^{me} Hivon à « permettre à la DPCP de faire ce qu'elle a à faire de façon tout à fait indépendante, sans aucune pression politique, contrairement à ce [qu'elle] tente de faire depuis bientôt une semaine ».

Cela dit, la ministre a accueilli positivement la demande express de M^{me} Murphy que soit menée une enquête policière afin de confirmer ou d'infirmer les « allégations graves » faites par M. Francœur. « La DPCP ne peut pas laisser les choses en plan. La DPCP ne peut pas ne pas pousser davantage son investigation de l'affaire », a-t-elle affirmé lors d'une mêlée de presse. À ses yeux, cette enquête contribuera à coup sûr à renforcer — ou à tout le moins à maintenir — la confiance du public à l'égard de cette institution.

La DPCP fait « un pas dans la bonne direction », selon le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault. « Là, elle prend les grands moyens. [...] Elle est pas mal plus proactive que [la] ministre de la Justice », a-t-il déclaré.

M. Legault est revenu à la charge mardi avec sa proposition de soumettre les futurs candidats retenus par le gouvernement pour les postes de directeur général de la Sûreté du Québec, de commissaire à l'UPAC et de DPCP à un vote des deux tiers des députés de l'Assemblée nationale. « Je demande à Philippe Couillard, en toute bonne foi, pour être capable

de rétablir la confiance de la population envers nos institutions, de rompre une fois pour toutes avec le système libéral », a-t-il affirmé en début de journée.

Le premier ministre, Philippe Couillard, refuse net de consentir à « une érosion du pouvoir exécutif par rapport au pouvoir législatif ». « Ce n'est pas ce que les fondateurs constitutionnels ont prévu et à bon droit », a-t-il fait valoir.

Le président de la FPPM, Yves Francœur, a soutenu au micro de Paul Arcand que des procureurs aux poursuites criminelles et pénales se sont vu empêcher de porter des accusations criminelles contre deux députés du Parti libéral du Québec qui auraient accepté de procéder à des « modifications législatives en retour de contributions [de promoteurs immobiliers liés à la mafia italienne] au [PLQ] ». « Si c'est n'importe qui d'autre qui avait été impliqué, il y aurait eu des accusations. [...] On a de la filature. On a de l'écoute électronique. Il y a tout au dossier pour procéder », avait-il laissé tomber sur les ondes du 98,5 FM il y a cinq jours. « Il va de soi que monsieur Francœur maintient ses propos », a indiqué la FPPM par voie de communiqué mardi. Près d'une semaine après le séisme, la colline Parlementaire fait toujours l'objet de répliques.

Le Devoir

COLLUSION

SUIITE DE LA PAGE 1

plusieurs éléments alors inconnus, et ce, tout comme les dépenses », soutient Sylvie Leclerc de la direction des communications du ministère de la Justice.

Les 5 millions représentent tout au plus 10 % des sommes que les entreprises inscrites au programme se proposent de rembourser après la conclusion d'une entente entre les parties.

Le ministère convient avoir récolté la moitié de ce qu'il anticipait, mais n'a pas donné plus de détails sur les critères pris en compte lorsqu'il a établi son estimation.

Quant au coût d'administration du programme, il se chiffre actuellement à 5,1 millions. Le ministère de la Justice s'est toutefois engagé à ce que le PRV ne coûte rien aux contribuables, puisqu'il sera financé par les entreprises participantes, qui doivent ajouter une somme équivalente à 10 % du montant remboursé pour financer la gestion du programme.

En décembre 2014, lors de la présentation du projet de loi pour la récupération des sommes obtenues à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics, la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, évoquait la récupération de « dizaines de millions de dollars ».

« Vous savez, chaque année, c'est plus de 20 milliards de contrats publics qui sont accordés, par le gouvernement du Québec, notamment. Il n'y a pas un montant fixe, mais c'est quand même substantiel », faisait valoir la ministre Vallée.

Chiffres inconnus

Au Bureau de l'administrateur du PVR, on n'avait pas connaissance des chiffres avancés dans les documents budgétaires du ministère de la Justice. Il a refusé de commenter les sommes inscrites au budget.

« Le processus de négociation est confidentiel et aucun montant n'a été avancé par notre bureau », indique Anne Dongois, attachée de presse au Bureau de l'administrateur du PVR.

Elle rappelle que les entreprises avaient jusqu'en novembre 2016 pour s'inscrire au programme qui est administré par l'ancien juge en chef de la Cour supérieure du Québec, François Rolland. Celui-ci a le mandat de négocier les ententes avec les entreprises participantes jusqu'au 1^{er} novembre 2017.

M^{me} Dongois a rappelé que le total des sommes récupérées grâce au programme sera rendu public dans les six mois suivant la conclusion des ententes.

La liste complète des entreprises sera également divulguée à ce moment-là. Jusqu'à présent, seules les quatorze entreprises à avoir demandé une « quittance globale » et la succession de Robert Cloutier, un ingénieur en génie civil décédé qui dirigeait Le Groupe MLC-Polytech inc., sont connues.

Plusieurs villes de la province ont encouragé les entreprises à s'inscrire au programme. À Montréal, la Ville a envoyé des mises en demeure à 380 personnes et entreprises en novembre 2015. Elle les informait alors de son intention de demander des dommages et l'invitait à se prévaloir du Programme de remboursement volontaire mis en place par Québec.

À Laval, le maire Marc Demers mise aussi sur le PRV pour récupérer d'importantes sommes. Il a évoqué que la Ville espère aller chercher jusqu'à 100 millions de dollars.

Le Devoir



La critique du Parti québécois en matière de justice, Véronique Hivon (à gauche), et la titulaire du ministère de la Justice, Stéphanie Vallée, lors d'un échange durant la période des questions à l'Assemblée nationale



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

CHIMPANZÉS

SUIITE DE LA PAGE 1

l'UQAM sur ces menaces qui pèsent sur les chimpanzés de même que sur leur incroyable savoir en matière de pharmacopée.

En 2008, Sabrina Krief a mis sur pied une station de recherche dans une zone du parc national de Kibale en Ouganda, qui est entourée de populations humaines et de vastes plantations de thé, et qui est traversée par une autoroute reliant la capitale Kampala à la frontière de la République démocratique du Congo. Grâce à des caméras installées à la bordure du parc, son équipe a pu constater que les chimpanzés allaient piller régulièrement les champs dans lesquels on cultivait du maïs. Mais voyant que les villageois surveillaient de près leurs champs, ils ont adapté leur comportement et sont « devenus des pilliers nocturnes alors qu'il s'agit d'animaux entièrement diurnes ». De plus, « ils ne procèdent jamais durant les nuits de pleine lune. Ils partent piller entre 23h et 24h, alors que c'est l'heure en principe à laquelle ils construisent leur nid pour la nuit », précise-t-elle. Les chercheurs ont également remarqué que les pilliers viennent en grands groupes qui incluent aussi bien des mâles que des femelles, des adultes que des jeunes, voire des mères avec leurs petits.

« Nous avons observé que les chimpanzés qui pillent la nuit sont beaucoup moins anxieux. Ils présentent moins de comportements de vigilance et ils restent plus longtemps dans les champs. Ils ont développé une stratégie efficace pour acquérir des ressources supplémentaires », souligne M^{me} Krief.

Les chercheurs ont aussi pu se rendre compte que l'autoroute n'était pas une barrière infranchissable, car leurs enregistrements vidéo ont montré que de grands groupes de chimpanzés dirigés par un mâle adulte dominant traversaient cette route pourtant très passante. Au sein de ces groupes, les individus

« Les chimpanzés qui pillent la nuit sont beaucoup moins anxieux [...]. Ils ont développé une stratégie efficace pour acquérir des ressources supplémentaires. »

plus vulnérables, comme les femelles et leurs enfants, ainsi que les individus handicapés, étaient généralement encadrés pour éviter qu'ils soient exposés.

L'équipe de M^{me} Krief a aussi observé que les chimpanzés qui étaient mutilés d'un bras ou d'une jambe en raison des pièges tendus par des braconniers grimpaient aux mêmes espèces d'arbres que les individus normaux pour s'alimenter et se hissaient aussi haut. De plus, ils n'étaient absolument pas exclus du groupe. Toutefois, ces mutilés, qui représentaient 30 % de la communauté étudiée, passaient beaucoup moins de temps à se reposer. Quant aux individus devenus orphelins, ils étaient adoptés par des mâles qui assureraient ainsi leur survie, qui autrement aurait été grandement menacée.

Pesticides

« Ces résultats montrent que les chimpanzés ont une plasticité comportementale qui leur permet de répondre à certaines des menaces qui pèsent sur eux. Mais d'autres de nos résultats sont vraiment inquiétants », affirme M^{me} Krief. En effet, son équipe a découvert que 25 % des chimpanzés habitant la zone d'étude du parc présentaient des malformations faciales, telles qu'une atrophie des narines, une face concave ou une fente labio-palatine, communément appelée

bec-de-lièvre, des difformités d'un membre ou des troubles de la reproduction.

Dans un article publié la semaine dernière dans la revue *Science of Total Environment*, les chercheurs attribuent ces malformations congénitales aux pesticides utilisés dans les cultures vivrières et de thé entourant la zone de Sebitoli qui était étudiée par l'équipe de M^{me} Krief. Ils affirment être arrivés à cette conclusion après avoir procédé à des prélèvements de tiges, d'épis et de grains de maïs, de sol, de sédiments de rivière, de muscles de poissons et d'urine de chimpanzés, puis avoir analysé leur contenu en pesticides. Car leurs mesures ont révélé des doses supérieures à celles recommandées de DDT et de son métabolite, de chlorpyrifos et d'imidaclopride, un insecticide de la famille des néonicotinoïdes, dans leurs échantillons. En particulier, Colin et Lauren Chapman, de l'Université de McGill, ont noté que, tandis que la chair des poissons vivant dans la zone de Sebitoli contenait de fortes concentrations de pesticides, celle des poissons habitant dans la zone plus naturelle de Kanyawara en était complètement exempte.

Le fait que des babouins présentaient le même type de malformation nasale que les chimpanzés confirme que cette anomalie découle bien des pesticides plutôt que d'un problème génétique dû à la consanguinité, précise M^{me} Krief.

Préoccupée par cette menace insidieuse que constituent les pesticides, Sabrina Krief a le projet de mettre en place en périphérie du parc « une zone tampon d'agriculture biologique, équitable et durable qui réduirait les risques liés aux pesticides et qui permettrait aussi aux habitants locaux d'obtenir de meilleurs revenus et des moyens de subsistance qui feraient en sorte qu'ils n'auraient pas besoin de piller le parc pour obtenir à manger. Si on ne passe pas d'abord par la réduction de la pauvreté, on ne pourra pas sauver les chimpanzés ! » déclare-t-elle.

Le Devoir



Entreprises repentantes

Liste des entreprises inscrites au programme qui ont accepté d'être nommées

Aecom Consultants Inc.
BPR
CIMA + s.e.n.c.
Construction DAMC inc.
Construction DJL Inc.
Construction Frank Catania et Associés Inc.
Construction IREBEC Inc.
Corporoche Ltée.
Groupe Dessau Inc.
Groupe SNC-Lavalin Inc.
Lavallée et Frères (1959) Itée.
Le Groupe S.M. Inc.
Pavage C.S.F. Inc.
Sintra Inc.
Succession de feu Robert N. Cloutier

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com